



Le portrait du Journal du Palais

L'agence de tous les possibles

La fondatrice de l'Agence Possible, labellisée Lucie progress (Iso 26000) et Qualiopi, **Delphine Morandet**, accompagne dans une approche globale les dirigeants, de la start-up au grand groupe, pour faire de la RSE un levier de performance. *Page 24*

CRAI : croissance record, futur incertain

De 450.000 € à 25 M € de CA en 20 ans : CRAI s'est développé en alliant charpente traditionnelle et énergie photovoltaïque. Mais alors qu'elle investit massivement pour accompagner sa croissance, l'entreprise semuroise se heurte à un tournant réglementaire qui fragilise toute la dynamique de son modèle économique. *Page 5*

Boralex investit 20 M€ dans le nord de l'Yonne

Le spécialiste québécois des énergies renouvelable s'implante pour la première fois en BFC avec un parc photovoltaïque de plus de 60 hectares. *Page 6*

6 pages d'annonces légales

Lire les pages 11 à 16

Beaune : Catherine Vautrin lance le chantier de l'hôpital



86 M€ seront dédiés à ce nouveau bâtiment de l'hôpital Philippe le Bon de Beaune, qui accueillera un secteur ambulatoire et un secteur hospitalier. Un montant exceptionnel et une « exception française » selon la ministre de la Santé Catherine

Vautrin venue en poser la première pierre puisque l'État participera « seulement » à hauteur de 12 M€, le solde étant autofinancé par les Hospices civils de Beaune qui peut compter sur son patrimoine conséquent et évidemment sur le produit de la

vente des vins. L'occasion aussi pour la ministre de s'exprimer sur les discussions en cours avec l'Ordre des pharmaciens et celui des kinésithérapeutes, ainsi que sur les évolutions nécessaires du modèle de la sécurité sociale. Pour Catherine

Vautrin, c'est à chaque Français de s'impliquer pour préserver notre modèle qui fête ses 80 ans en octobre mais accuse un lourd déficit dans un contexte de recherche d'économies publiques. *Page 8*

Les comptes de Dijon sous l'œil de la CRC

Durant un an, la Chambre régionale des comptes (CRC BFC) présidée par Emmanuel Roux a passé au crible les comptes et la gestion de la commune de Dijon, auditant la période comprise entre 2018 et 2024 alors que la ville était sous mandat de François Rebsamen. Le rapport définitif fait apparaître un satisfecit concernant

la situation financière et l'ambition d'aménagement, mais pointe aussi des bémols, notamment sur le dossier de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. De toute évidence, cette dernière cristallisera les discours de l'opposition lors de la prochaine campagne municipale. *Page 3-4*

Licenciement et vie personnelle : tout n'est pas permis. *Page 18*

OFFRE D'ABONNEMENT

52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS

+ VERSION NUMÉRIQUE

+ SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES



Renseignements au 03 80 68 25 55 ou abonnement.jdp@legalnet.org

R 28302 - 4976 - 2€



DES BONS PLANS ET DES EXPÉRIENCES À PARTAGER



NOUVELLES ÉDITIONS!

www.petitfute.com

VERSION NUMÉRIQUE OFFERTE

La fiscalité de la succession en Europe



Une fiscalité de la succession très hétérogène en Europe

En 2024, jusqu'à 3.000 Mds \$ d'héritage ont été légués dans le monde, selon le cabinet EY, qui indique que les héritages en cours et à venir de la génération des baby boomers représentent le plus grand transfert de fortune de l'histoire financière mondiale. Les données de 2024 de la Tax Foundation, montrent que l'imposition sur les successions est très variable en Europe. En France, il est de 5 à 60% en fonction de la valeur du transfert et du lien de parenté. Il peut être plus élevé en Belgique (3 à 80%), en Espagne (7,7 à 87,6%), tandis qu'un taux forfaitaire de 33% est appliqué en Irlande. Les taux les moins élevés se trouvent en Bulgarie (0,4 à 6,6%), en Croatie (4%) et en Italie (4 à 8%). La Suède, la Norvège, l'Autriche, l'Estonie et la Roumanie n'appliquent aucun impôt.

La canicule en France



Toujours plus de canicule en France

Les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents. Météo-France en a dénombré 26 au cours des quinze dernières années (2010 à juin 2025), soit plus que lors des six décennies ayant précédé (24 de 1947 à 2009). Des années 1950 aux années 1970, on recensait en moyenne une vague de chaleur nationale tous les quatre ans, tandis qu'au cours de la décennie écoulée cette moyenne a grimpé à environ deux par an. Le record sur une année a été mesuré en 2017, avec quatre vagues de chaleur enregistrées à l'échelle nationale. La canicule la plus intense jamais recensée en France métropolitaine a quant à elle eu lieu en juin 2019, avec un record absolu de température de 46 °C enregistré à Vérargues, dans l'Hérault.

Les stocks de poissons méditerranéens

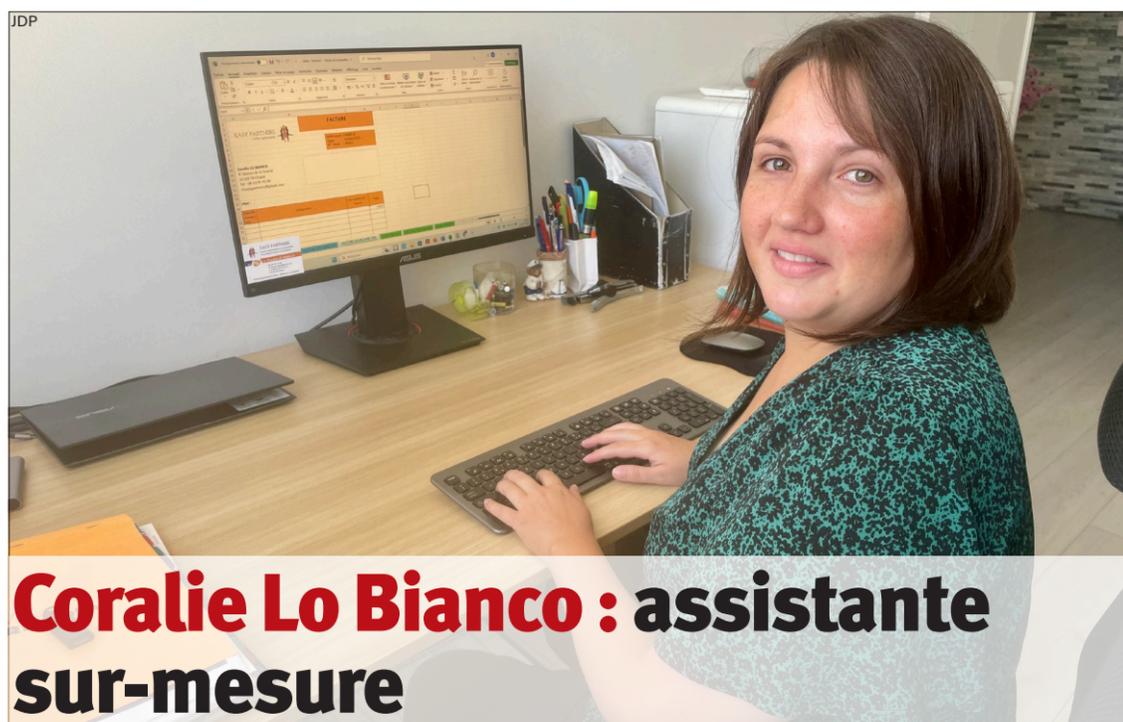


État critique des stocks de poissons méditerranéens

Comme l'indique le nouveau rapport de Statista sur l'état de la mer Méditerranée, les stocks de poissons sont dans un état critique. Lors d'une évaluation menée entre 2020 et 2023, plus de la moitié des stocks commerciaux de poissons et de crustacés ont été jugés non conformes aux critères de bon état écologique (BEE) concernant la mortalité par pêche et la capacité de reproduction des espèces. seuls 10,4% des stocks de la Méditerranée occidentale répondaient à ces deux critères. En Méditerranée orientale, les trois quarts du stock sont dans un état inférieur aux normes. La principale raison d'un tel scénario est la surpêche associée au changement climatique, à la pollution et à la présence des espèces envahissantes.

baromètre

Easy Partners, qu'elle a lancé fin 2024, propose aux TPE, PME, cabinets d'avocats, artisans, industriels... une assistance administrative, pré-comptable ou RH.



Coralie Lo Bianco : assistante sur-mesure

L'année dernière, le 1^{er} octobre, nous croisons Coralie Lo Bianco lors de l'évènement L'Audace d'entreprendre, bien décidée à se lancer dans le bain de la création d'entreprise, un solide dossier entre les mains. Elle n'a pas traîné : le 24 octobre, sa société Easy Partners était immatriculée. Sa spécialité : l'assistance administrative et RH pour les artisans, TPE, PME jusqu'aux grands groupes en appui des services ou même pour les particuliers. Dans la foulée, Coralie Lo Bianco trouvait ses premiers clients. Un positionnement qui ne doit rien au hasard, puisque la jeune femme, après une licence en gestion RH et management des compétences, possède dix années d'expertise dans le domaine des RH.

REMISE EN QUESTION

Passée par Jtekt lors de ses études en alternance, puis par différentes missions, elle intègre ensuite la filiale côte-

d'orientée d'ATS à Fontaine-lès-Dijon comme attachée RH dans cette entreprise spécialisée dans la fabrication de machines pour l'industrie (depuis rachetée par la filiale de Vinci, Actemium). Travaillant avec le Codir, chargée des paies, recrutements et de la formation, Coralie Lo Bianco se retrouve en première ligne lorsque la société doit procéder à une restructuration d'ampleur. Sur les 60 salariés, un tiers doit partir... « Sur le plan des RH, cela a été très formateur », se souvient-elle. Mais pas humain ». Une expérience qui entraînera une profonde remise en question : Coralie Lo Bianco donnera sa démission en mars 2024, pour créer, donc sa propre structure.

La fondatrice d'Easy Partners se prévaut de compétences multiples, et peut tout aussi bien apporter une aide sur l'administratif personnel pour les particuliers, que pour les entreprises, la gestion des intérimaires (formation, paie, visites médicales...), gestion des CSE, aide à l'externalisation de la paie

avec les services comptables (déploiement des logiciels, bientôt facturation électronique). Elle peut tout aussi bien, comme c'est déjà le cas, venir en appui d'un cabinet d'avocats pour la constitution de leurs dossiers ! « J'aimerais aussi davantage de RH dans ma clientèle, car c'est ma formation », confie cependant Coralie Lo Bianco qui avoue aussi un fort penchant pour le monde de l'industrie, « carré, avec des process définis ». Disponible sur site ou non, pour des missions ponctuelles ou le long terme, la jeune cheffe d'entreprise met en avant, pour les dirigeants particulièrement de petites structures, un service « plus intéressant financièrement » et pour tous ses clients, sa « réactivité et ses compétences ». Basée dans le nord côte-d'or, à Til-Châtel, Coralie Lo Bianco est immédiatement mobilisable.

Emmanuelle de Jesus

✉ cl.easypartners@gmail.com

Ils bougent.

LES PRIX GAULT & MILLAU 2025

DEVOLÉS. Le guide Gault & Millau vient de présenter son édition Bourgogne-Franche-Comté 2025 à Savigny-lès-Beaune. Marc Esquerré, directeur du guide et des enquêtes, a décerné 12 trophées aux chefs et aux jeunes talents du territoire parmi lesquels **Cédric Burtin** (photo), chef double étoilé à Saint-Rémy en Saône-et-Loire, prix Gault & Millau d'or Bourgogne Franche Comté ; **Édouard Mignot** (restaurant Ed.Em à Chassagne-Montrachet), prix Terroir d'exception ; **Laurent Peugeot** (photo) chef aux Jardins by La Cloche, trophée Techniques d'excellence ; **François Pelletier** chef au Saint-Loup à Saint-Loup-de-Varenes, trophée Tradition d'aujourd'hui Bourgogne Franche-Comté 2025. **Antoine Garret** (Cibo), reçoit le trophée Sommelier. Le trophée Jeune talent Bourgogne Franche-Comté 2025 est **Rémi Genot** du restaurant Auprès du Clocher à Pommard et le convoité trophée Grand de demain Bourgogne Franche-Comté 2025 est **Vivien Sonzogni** de la Table du Grapiot à Pupillin (Jura).



UN NOUVEAU DIRECTEUR POUR FRANCE TRAVAIL BFC.

Stéphane Bailly a été nommé, lundi 7 juillet, directeur régional de France Travail Bourgogne-Franche-Comté. Il arrive de la région Martinique où il occupait les mêmes fonctions. Âgé de 55 ans, Stéphane Bailly est diplômé d'une maîtrise en Droit Public obtenue à l'Université Paris 2 (Assas). Il débute sa carrière à l'Assédic, où il occupe différents postes avant de devenir délégué départemental des Hauts-de-Seine. Fort de cette expérience, il rejoint ensuite Pôle Emploi, exerçant plusieurs postes de direction en Guyane puis en Normandie. Il devient ensuite directeur régional de France Travail Martinique, où il supervise 420 agents répartis sur neuf sites. Stéphane Bailly prend aujourd'hui la suite de Michel Swieton (désormais directeur régional de France Travail Auvergne-Rhône-Alpes). Ses compétences professionnelles sont enrichies par son engagement en tant qu'officier de la réserve civile de la Gendarmerie Nationale et son rôle de mentor pour le dispositif « Nos Quartiers ont du talent », qui met en relation les entreprises et les jeunes diplômés d'origine modeste.

décideurs

À LA UNE

Dijon sous l'œil de la Chambre régionale des comptes

Ville de Dijon. Regard comptable vs vision politique : le rapport définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion comptable de la municipalité entre 2018 et 2024 fait apparaître un satisfecit concernant la situation financière et l'ambition d'aménagement, mais pointe aussi des bémols, notamment sur le dossier de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. De toute évidence, cette dernière cristallisera les discours de l'opposition lors de la prochaine campagne municipale.



Ci-dessus, de gauche à droite : Antoine Hoareau premier adjoint, Nathalie Koenders, maire de Dijon, François Rebsamen, ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire et président de Dijon métropole et Jean-Gabriel Madinier, directeur général des services.
À droite : L'entrée de la CIGV en juin 2025. Crédit : JDP.

CIGV : la pertinence du Permis d'aménager en question



La CIGV a occupé les magistrats de la CRC qui y ont consacré un chapitre entier de leur rapport. Ce dernier souligne l'ampleur d'un objectif « à la fois urbain, culturel et stratégique » : éviter une friche, offrir une vitrine de qualité aux labels Unesco au patrimoine culturel immatériel de l'humanité (vignoble bourguignon et repas gastronomique des Français) et « y faire naître un nouveau quartier à taille humaine » tout en faisant rayonner Dijon du local à l'international. Si les magistrats saluent « une opération d'aménagement sur 65 000 m² qui comprenait la Cité elle-même et une partie logement réussie d'un point de vue urbanistique », elle a appelé plusieurs observations. La Chambre s'interroge ainsi sur la pertinence d'un permis d'aménager à l'opérateur (Eiffage, Ndlr) plutôt qu'une concession d'aménagement. François Rebsamen assume : « Je ne regrette pas ce choix qui excluait à terme la responsabilité de la ville de Dijon. » Un argument néanmoins réfuté par le rapport de la CRC, qui note que le transfert du risque financier « n'a pas empêché in fine la ville de prendre en charge une part des investissements (25,72 M € brut soit 12M € net de subvention). Elle supporte par ailleurs, a contrario de ce qui avait été initialement annoncé, une part non négligeable du coût d'exploitation de l'ordre de 2 à 3 M€ par an » et dénonce des « facilités » accordées à l'opérateur financier au moment de la vente de terrains : plus de surface de plancher de construction que prévu, et un montant des cessions foncières estimé « à près de 30 M€, soit

quelque 5,8 M€ supplémentaires par rapport à la proposition initiale qui devait équilibrer l'opération ». La CRC pointe de surcroît un flou quant aux attendus de la Cité : « Le projet scientifique et culturel aurait permis, au-delà du cahier des charges succinct de la mission française du patrimoine et des cultures alimentaires, de définir plus clairement l'identité du lieu. » Nathalie Koenders assume les choix faits alors qu'elle-même était première adjointe et rappelle que, d'une part, la ville n'est pas responsable de la partie commerciale de la CIGV - force est de constater que les déconvenues économiques de ce versant du projet semblent donner raison aux remarques de la Chambre - et que le projet n'est pas terminé - le projet d'hôtel pourrait trouver un nouvel investisseur, un grand groupe industriel dijonnais, même si rien n'est signé à ce stade. L'élue préfère se réjouir d'une fréquentation non négligeable, autour des 850.000 personnes, pour ce projet qui évite une immense friche urbaine et son risque de la voir se transformer en ZAD (lire l'article sur Les Lentillères, page suivante) et demande de laisser du temps au temps avec cette formule : « C'est à la fin du bal qu'on paie les musiciens ». Pas sûr que cela suffira à calmer les oppositions lors de la campagne municipale l'année prochaine même si une plainte d'Emmanuel Bichot pour détournement d'argent public vient d'être classée sans suite par le Parquet national financier.

E. de J.



Durant un an, la Chambre régionale des comptes (CRC BFC) présidée par Emmanuel Roux a passé au crible les comptes et la gestion de la commune de Dijon, auditant la période comprise entre 2018 et 2024 alors que la ville était sous mandat de François Rebsamen. L'actuel ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire a d'ailleurs pris brièvement la parole lors d'une conférence de presse avant le conseil municipal extraordinaire qui a eu lieu samedi 12 juillet, précisément consacré à ce rapport qui s'achève par huit recommandations.

SITUATION FINANCIÈRE « TRÈS SATISFAISANTE »

Les magistrats de la CRC BFC attestent dans leur rapport, d'une situation financière « très satisfaisante » - « tout à fait excellente », a traduit François Rebsamen -, notant une baisse de l'encours de dette de 167 M€ à 100,6 M€ entre 2018 et 2024 pour un budget total d'environ 280 M€. « La dette par habitant de Dijon est désormais parmi les moins élevées des communes entre 140.000 et 185.000 habitants », note le rapport, malgré un investissement élevé (voir plus loin), car la ville a fait le choix de recourir fortement à ses fonds propres. La poursuite des investissements

d'ampleur - on pense par exemple au Parc des expositions, dont le montant total des rénovations est estimé à 62 M€ - devra nécessairement recourir à l'emprunt. « C'est la fin d'un cycle et on devra emprunter, confirme Nathalie Koenders. Mais on le fera à partir d'une situation très saine, et on pourrait même emprunter en se désendettant un petit peu » [par le mécanisme de la baisse des taux actuels d'intérêt d'emprunt, Ndlr].

QUID DES IMPÔTS ?

Le rapport note que le taux d'imposition sur le foncier bâti est élevé. Cela s'explique, détaille François Rebsamen, par le fait que la ville a hérité d'un taux départemental très élevé (21%) qui s'est ajouté au taux de la ville (environ 29%). « Bien que le taux soit élevé, la ville n'a pas augmenté les impôts pendant huit ans (2016-2023), tout en investissant et en réduisant sa dette », argumente l'ex-maire, alors même que la Dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée deux fois moindre que pour des métropoles de taille équivalentes, telle Angers. « La suppression de la taxe d'habitation a paradoxalement plus pénalisé Dijon que d'autres villes, car sa taxe d'habitation sur les résidences principales était historiquement l'une des cinq plus basses parmi les villes de plus de 100.000 habitants hors Paris », a encore rappelé l'élue, concluant que « la compensation de l'État a été moins importante pour Dijon ». Pour 2023, ►►►

►►► Le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties était de 779 € par habitant à Dijon, contre 747 € par habitant pour la moyenne des villes de plus de 100.000 habitants, soit un écart de 4,28%. Dans ces conditions, Nathalie Koenders estime que demander une baisse des impôts comme le réclame l'opposition dijonnaise relève de la démagogie ou de la méconnaissance des finances publiques - pique à peine déguisée en direction d'Emmanuel Bichot, magistrat financier précisément spécialisé en finances locales... Pour autant, et c'est d'ailleurs l'une de ses recommandations, la CRC BFC suggère fortement à la ville d'établir une programmation pluriannuelle des investissements dont elle ne dispose pas à l'heure actuelle pour s'appuyer sur une trajectoire « mieux définie et mieux partagée », ce qui semble avoir été acté par l'équipe municipale.

UNE GÉNÉROSITÉ QUI INTERROGE

Dans son rapport, la CRC souligne également la « générosité » de la commune envers le tissu associatif : Dijon consacre en effet 102 €/an/eq habitant aux associations de la ville contre 81 € pour des communes de taille identique, ce qui représente 15 M€ par an pour les comptes locaux. Malgré une procédure mise en place et notamment la demande de documents financiers rigoureux pour les subventions à partir de 15.000 €, la Chambre note la rareté « de conventions d'objectifs et de moyens » et un manque de transparence du groupe d'analyse des moyens aux associations (Gama), composé « d'élus de la majorité et des services » : « le travail réalisé par la direction du conseil et de l'évaluation, pourtant éclairant sur

la situation de certaines associations est insuffisamment pris en compte dans les propositions du Gama à destination du conseil municipal qui ne dispose, de son côté, que de peu d'informations pour prendre ses décisions », soulignent les magistrats.

UNE AMBITION D'AMÉNAGEMENT SALUÉE

La CRC BFC salue également, dans son rapport, « les différentes opérations d'aménagement initiées par la commune », des engagements financiers à hauteur de 32,1 M€ qui figurent en deuxième position derrière les moyens déployés pour les « équipements culturels et de rayonnement », un poste qui a mobilisé 69,3 M€ entre 2018 et 2023 et participe à la notoriété de la ville de Dijon (on pense notamment à l'exceptionnelle réhabilitation du Musée des Beaux-Arts), permettant à la commune de se replacer dans la carte mentale des touristes comme des investisseurs qui cherchent à concilier pour leurs cadres dynamisme et qualité de vie. Une dynamique d'aménageur qui n'est pas sans risque financier pour la ville, souligne la CRC, mais assumée par l'équipe municipale qui rappelle, par exemple, les quelque 11.000 demandes de logement non pourvues et une démographie en hausse pour lesquelles cette ambition est nécessaire. Et ce d'autant plus, à moins d'un an maintenant des prochaines échéances municipales. À ce titre, le rapport de la Chambre régionale des comptes recèle quelques pistes de programme que l'on ne serait pas étonné de voir ressurgir...

Emmanuelle de Jesus

Lentillères : octobre sera décisif



Le devenir des Lentilles, la ZAD dijonnaise, prendra un tour décisif en octobre, a annoncé Nathalie Koenders. Exit le referendum promis en juin 2024 par François Rebsamen pour l'aménagement du lieu (environ 9 ha au total), où doit se construire l'éco-quartier Jardin des maraîchers, alors que le site est en partie occupé depuis 15 ans par le Quartier libre des Lentilles où vivent des partisans de la vie alternative qui s'opposent à toute volonté d'urbanisation. La maire de Dijon a rappelé l'urgence d'intervenir sur le site qui représente un coût pour la collectivité - une partie du programme (520 logements) a été abandonné en 2019 et elle estime à « 7,5 M€ » le manque à gagner. Nathalie Koenders pointe aussi des problèmes d'hygiène et de sécurité - un incendie s'est ainsi déclaré cet hiver et ajoute-elle, il existe des branchements (eau, électricité) sur ces terrains qui ne sont pas légaux et sont « accessoirement payés par les autres ».

La parcelle de 1,14 ha le long du mail Guynemer qui cristallise les oppositions avec les habitants du Quartier libre sera urbanisée. Il s'agit d'une « bande déjà artificiali-

sée », remarque la maire, puisqu'il s'y trouve une piste de BMX « non homologuée. On va construire sur ces 1,14 ha, annonce Nathalie Koenders, pour finir le mail Guynemer ».

La maire de Dijon a souhaité rappeler qu'elle « a tendu la main, rencontré les représentants des Lentilles pour voir comment on peut régulariser et ouvrir cette zone à la population. » Le PLUI-HD qui sera révisé « ira dans ce sens-là, affirme encore Nathalie Koenders. Trouvons une solution ! Est-ce que ce seront des baux ou une association... ? On peut être souple. Il y a une grange qui a été construite [par les habitants des Lentilles, Ndlr], je suis même prête à adapter le PLUI-HD pour qu'il puisse y avoir quelques constructions comme cette grange. Mais je ne veux plus de zone de non-droit. En tant que maire de Dijon, je ne peux pas me permettre d'avoir une friche comme celle-là. La balle est dans leur camp », a conclu Nathalie Koenders qui n'exclut pas, faute d'une solution négociée, d'engager une procédure judiciaire pour obtenir une évacuation de la ZAD.

E. de J.

ABONNEZ-VOUS !

- ➔ 52 NUMÉROS DU JOURNAL DU PALAIS
- + VERSION NUMÉRIQUE
- + SUPPLÉMENTS THÉMATIQUES ET HORS-SÉRIES



Je m'abonne pour 1 an au prix de 120 €

Règlement par chèque ou virement

Vous pouvez avoir accès, gratuitement à notre journal sur Internet : <https://journal-du-palais.fr>

Sur notre site, vous retrouverez toutes les informations économiques régionales de notre hebdomadaire enrichies de brèves, d'informations quotidiennes, et d'informations juridiques et fiscales et bien entendu de nos annonces légales qui couvrent désormais les départements de la Côte d'Or, de la Saône et Loire et de l'Yonne.

Cette version Internet est complétée par une newsletter quotidienne, à laquelle il vous sera juste demandé de vous abonner gratuitement, formellement pour respecter la réglementation sur la protection de la vie privée.

Pour cela, il vous suffit de scanner le QR code ci-dessus.



BULLETIN D'ABONNEMENT À RETOURNER À :

Journal du Palais - Service abonnement
2B Avenue de Marbotte - 21000 DIJON
abonnement.jdp@legalnet.org - www.journal-du-palais.fr

Conformément à la loi informatique et liberté du 06/01/78 (art.27), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez recevoir des propositions commerciales d'autres entreprises. Dans le cas contraire, merci de nous contacter.

N° d'abonné (si déjà abonné) : JP _____

Société : _____

M. Mme Mlle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Tél. : _____

E-mail : _____

Activité : _____

Signature : _____

leJournalduPalais

ENTREPRISES

Une croissance record... mais un avenir incertain

Côte-d'Or. De 450.000€ à 25 M€ de CA en 20 ans, CRAI s'est développé en alliant charpente traditionnelle et énergie photovoltaïque. Mais alors qu'elle investit massivement pour accompagner sa croissance, l'entreprise semuroise se heurte à un tournant réglementaire qui fragilise toute la dynamique de son modèle économique.



Comme Microsoft ou Google, en passant par Mattel ou Disney, l'entreprise CRAI, qui emploie aujourd'hui 60 personnes à Semur-en-Auxois, est née dans un garage : « *Mon père était seul dans son sous-sol et faisait du négoce de charpente. Le chiffre d'affaires de l'entreprise était de 450.000 €* », se souvient Benoît Chaudron, qui a repris l'entreprise en 2004. Deux ans après, en 2006, CRAI déménage dans des locaux en location et embauche ses premiers salariés. En 2010, l'entreprise s'installe définitivement rue de la Perdrix et construit la première partie de l'atelier ; surfant sur le développement du photovoltaïque, Benoît Chaudron développe CRAI Énergie, se spécialisant dans les centrales photovoltaïques sur toiture. Dès lors, le groupe est capable de concevoir, fabriquer et construire des bâtiments industriels mais aussi agricoles ou particuliers, clef en main, alliant structure et dispositif photovoltaïque. Le second permettant souvent de financer le premier.

Aujourd'hui, le groupe, qui compte 60 salariés (40 pour CRAI et 20 pour CRAI Énergie), réalise 25 M€ de chiffre d'affaires (15 M€ pour la partie charpentes et 10 M€ pour la partie énergie). Une progression qui a poussé le PDG à investir 6 M€ dans

son expansion, dont 3 M€ pour les bâtiments et 3 M€ pour de nouvelles machines. Cette expansion comprend un agrandissement de l'atelier de 2.800 m², portant la surface totale à 5.000 m², ainsi que la construction d'un bâtiment de 700 m² pour les véhicules et remorques, et de 800 m² de bureaux. Une expansion qui s'accompagne de l'embauche prévue de cinq personnes supplémentaires mais qui fait face à une nouvelle incertitude.

PHOTOVOLTAÏQUE : QUAND L'ÉTAT CASSE L'ÉLAN

Si la Covid et l'explosion des prix des matières premières ont malgré tout permis à CRAI d'afficher une croissance constante, ce sont aujourd'hui les décisions politiques qui pèsent, notamment sur la partie Énergie du groupe. Dans un contexte de défiance du gouvernement à l'égard du photovoltaïque (l'Assemblée nationale a *in extremis* en seconde lecture rejeté un moratoire pour suspendre les investissements pendant 10 ans et effectuer un bilan sur l'existant), une autre décision risque de lourdement peser sur le secteur. Jusqu'au 1^{er} juillet, les tarifs de revente de cette électricité photovoltaïque étaient réglementés et mis à jour tous les trimestres, mais une fois le dossier déposé, le tarif était bloqué pour 20 ans. Un blocage qui permettait notamment aux banques de s'appuyer sur le nantissement de



Pour Benoît Chaudron, la nouvelle politique sur les énergies photovoltaïques met en péril la filière. Crédit : JDP.

ce contrat de vente d'électricité pour financer des bâtiments, en particulier agricoles, largement tributaires de ces recettes. Depuis le 1^{er} juillet, dans l'objectif de pousser vers l'autoconsommation collective, il n'y a plus de tarif bloqué. Les producteurs sont incités à vendre leur surplus à des collègues ou voisins. Pour Benoît Chaudron : « *C'est un autre métier mais surtout, cette dérégulation crée une grande incertitude économique.* » Car, par conséquent, les clients n'ont plus de garantie d'avoir une rentabilité à terme, et donc plus de prévisionnel possible pour convaincre les banques : « *On est tous*

dans l'inconnu. La réglementation n'est pas prête. Tout va être question d'interprétation. »

Des conséquences particulièrement préoccupantes pour le secteur agricole, qui représente 40 % du chiffre d'affaires bâtiment de CRAI, et où « *9 bâtiments sur 10 avec des panneaux photovoltaïques sont concernés* », et où une diminution de moitié des constructions rognerait 20 % du chiffre d'affaires : « *Pour une fois qu'un truc marchait bien, il a fallu que le gouvernement le modifie et prenne des décisions qui sont contradictoires avec la politique qu'il veut mener en matière de décar-*

bonation. Les banques sont dans la même incertitude. Il va y avoir un coup d'arrêt au niveau des financements, et donc, des projets. »

Antoine Gavory

La prime aux gigafactories

■ Le 12 février, Marc Ferracci, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie avertissait d'un « *projet d'arrêté modifiant le soutien au développement du photovoltaïque sur bâtiment, hangars et ombrières. Ce soutien sera réservé, dès juin 2026, aux projets faisant l'objet d'un approvisionnement résilient européen, avec un tarif adapté à cet horizon. Ce critère offrira des débouchés aux usines européennes, et favorisera réimplantation de projets industriels au niveau local.* » Sur la tranche 200-500 kWc, depuis le 1^{er} juillet, une bascule s'est opérée de l'obligation d'achat au complément de rémunération, avant un nouveau mécanisme de soutien en appel d'offres simplifié en 2026. À compter de mi-2026, la tranche 100-500 kWc sera réservée aux projets utilisant des panneaux résilients, entraînant une hausse du tarif : une obligation qui vise clairement à favoriser les gigafactories au détriment de projets plus modestes et de la filière existante.

NOUVEAU SITE

Retrouvez l'intégralité de votre journal
et plus encore sur

www.journal-du-palais.fr

Yonne. Le spécialiste québécois des énergies renouvelable s'implante pour la première fois en BFC avec un parc photovoltaïque de plus de 60 hectares.

Boralex investit 20 M€ dans le nord de l'Yonne

Fondé il y a 35 ans au Québec, Boralex est aujourd'hui un acteur international de l'énergie renouvelable, implanté en Amérique du Nord et en Europe. Producteur historique de l'éolien, le groupe développe le secteur de l'énergie solaire depuis 2018. En France, le groupe compte aujourd'hui 84 parcs éoliens et solaires répartis dans plusieurs régions. Le groupe s'apprête à franchir une étape majeure dans son développement avec l'implantation d'un parc photovoltaïque en Bourgogne-Franche-Comté, son tout premier dans la région.

DES COMMUNES EMBALLÉES

Boralex a choisi la plaine de Nange, aux confins de Rosoy et d'Etigny sur un terrain dit « dégradé » : une ancienne gravière inutilisée, appartenant à un propriétaire privé. En plus d'étendre son parc solaire sur le sol français, cette implantation concrétise un peu plus la « Stratégie 2030 » du groupe, annoncée en juin, qui place la croissance durable et la performance au cœur de son plan



d'action. Avec ce projet de la plaine de Nange, Boralex souhaitait répondre aux enjeux de transition énergétique de la région BFC et des Programmes pluriannuels de l'énergie (PPE) prévues par la loi de 2015. Le nombre de centrales photovoltaïques du territoire a quadruplé en seulement quelques années. Elles étaient au nombre de 36 en juin 2023 selon l'Ademe dont deux dans le nord de l'Yonne, à Subigny et à Villeneuve-la-Donnagre.

Les communes « ont été emballées par ce projet », assure Jeanne Dupas, responsable

du projet qui avait fait l'objet d'une enquête publique du 25 septembre au 26 octobre 2023, aboutissant à un avis favorable. Boralex a obtenu le permis de construire en janvier 2024. Ce site, dont la construction débutera en septembre, s'étendra sur une surface de 66,8 hectares : 14.460 panneaux solaires au sol sur une surface de 8,8 hectares et 42.370 panneaux solaires flottants sur une surface de 12,7 hectares. Boralex prévoit une production de 34,5 GWh par an qui correspond à la consommation d'environ 19.000 personnes par an, soit un tiers de la popu-

lation de l'agglomération du Grand Sénonais (soit 4.000 kwh par foyer). L'électricité sera injectée depuis le post source de Rousson et sera distribuée au plus proche.

MISE EN SERVICE EN 2026

Le producteur a également réalisé une étude d'impact sur l'environnement, ainsi qu'un état des lieux de la biodiversité, selon la méthode ERC « éviter-réduire-compenser », préconisée par le gouvernement : éviter l'impact sur les zones naturelles ou en tout cas le réduire lorsqu'il ne peut être évité, et compenser les effets qui n'ont pu être évités ou réduits. « On a déjà désigné notre projet en fonction des enjeux présents », précise Jeanne Dupas.

La mise en service de ce parc photovoltaïque est prévue en 2026. Et avec un deuxième projet en cours sur la commune de Villemanoche, également situé sur une ancienne carrière, Boralex confirme sa volonté d'ancrer durablement son développement solaire dans le nord de l'Yonne.

Floriane Boivin

Côte-d'Or. Crédit Mutuel Alliance Fédérale (CMAF) vient d'inaugurer deux data centers autour de Dijon pour assurer la protection des données de ses 33 millions de clients-sociétaires.

CMAF : 230 M€ pour ancrer sa souveraineté numérique

Mardi 8 juillet, Crédit Mutuel Alliance Fédérale a inauguré deux datacenters à Saint-Apollinaire et à Fauverney pour un montant total d'investissement de 230 M€. « Ces deux installations répondent à notre stratégie de banque industrielle assurant sa maîtrise technologique au travers d'infrastructures gérées en interne. Elles marquent une étape clé en matière d'innovation et de souveraineté », a déclaré Daniel Baal, président de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, en présence de la sénatrice Anne-Catherine Loisier, du maire de Saint-Apollinaire Jean-François Dodet, du vice-président du conseil départemental, François-Xavier Dugourd et de Nicolas Bourny, vice-président de Dijon Métropole.



Crédit Mutuel Alliance Fédérale vient d'inaugurer deux datacenters en Côte-d'Or. Il s'agit ici de celui de Fauverney. Crédit : CMAF.

La presse n'a en revanche pas été conviée à cet événement. « Ces datacenters stockent et protègent les données, dont celles des clients, et mettent les services numériques à disposition des clients et sociétaires, des utilisateurs du groupe, et des partenaires financiers. Ce projet est un investissement à long terme. Nous avons pris en compte les besoins futurs pour construire des bâtiments

pérennes et évolutifs, capables de soutenir la croissance du groupe pendant les décennies à venir », ajoute Frantz Rublé, président d'Euro-Information, filiale technologique de Crédit Mutuel Alliance Fédérale, gérante des datacenters.

PERFORMANCE ET ENVIRONNEMENT

Avec ces deux nouveaux sites, qui viennent renforcer

ceux de Lille et de Strasbourg, Crédit Mutuel Alliance Fédérale assure le traitement quotidien de milliards d'opérations ainsi que le stockage sécurisé des données de ses 33 millions de clients-sociétaires. Ces datacenters côte-d'oriens, de 10.000 m² au sol chacun, se distinguent par leur très haute résilience et leur grande disponibilité et répondent aux plus hautes exigences en matière de sécurité et de sobriété énergétique. « Au-delà des performances techniques, l'intégration environnementale des bâtiments et la préservation de la biodiversité ont été des priorités dès l'origine. À ce titre, Euro-Information a engagé les démarches pour que ces sites obtiennent les labels BiodiverCity et Eco-jardin », appuie Frantz Rublé.

Frédéric Chevalier

Yonne

UNE BOISSON ÉNERGISANTE CHINOISE SPONSOR DE L'AJA. C'est une première pour le club de l'Abbé-Deschamps. À partir de la saison prochaine, l'équipe auxerroise abordera un sponsor principal chinois sur la face avant de son maillot : X1, « une marque chinoise de boisson énergisante gazeuse, sans matière grasse et à forte valeur nutritionnelle, désormais en vente en France, notamment dans les deux boutiques officielles du club ainsi qu'au Stade Abbé Deschamps les jours de match. » Cet accord est le résultat de la stratégie de développement à l'international menée par le propriétaire, James Zhou. « Un partenariat qui marque donc une étape importante dans le rayonnement du club au-delà de nos frontières, tout en conservant son identité et ses partenaires fidèles depuis plusieurs saisons », explique la direction du club. Le président exécutif et directeur général de l'AJA, Baptiste Malherbe, a tenu à remercier, à cette occasion, l'ensemble des sponsors. « Nous remercions nos partenaires principaux pour leur fidélité, soutien et compréhension des enjeux du projet de l'AJA pour poursuivre son développement. »

« LA SANTÉ MENTALE DES DIRIGEANTS », À LA MAISON DE L'ENTREPRISE.

Le 18 septembre prochain, l'Union des industries et des métiers de la métallurgie de l'Yonne (UIMM 89) et le Medef accueilleront le conférencier et nageur cinq fois champion du monde, Camille Lacourt (photo), pour une conférence sur la santé mentale, à l'occasion de la rentrée économique de la Maison de l'entreprise à Auxerre. Plusieurs animations seront proposées aux participants comme un atelier sur la « gestion des violences, incivilités et désescalade » par une adjudante-chef du GIGN, un sur la gestion du stress et un autre sur la résilience. Plus d'informations et inscriptions sur le site dédié : sante-du-dirigeant.fr



Côte-d'Or

TÉFAL ATTAQUÉ EN JUSTICE. La filiale du groupe Seb est attaquée en justice par trois associations : France Nature Environnement, Générations Futures et l'Association citoyenne et laïque des consommateurs. En cause : une campagne publicitaire datant de 2024 ainsi qu'une communication figurant sur le site internet de la marque Tefal, mettant en avant que leurs poêles en Téflon étaient « sûres » car leurs revêtements antiadhésifs contenaient du PTFE et non des PFOA, un « polluant éternel » interdit. Selon les plaignants, le groupe « omet de mentionner le risque de rejets dans l'environnement de substances en raison de l'utilisation de PTFE, tout au long du cycle de vie des produits ainsi que les risques sur la santé lors de l'utilisation des poêles de la marque ». Les associations s'appuient sur le Centre international de recherche contre le cancer (CIRC), qui a conclu à « l'insuffisance de données pour classer le PTFE en tant que cancérigène, mais ne se prononce pas sur l'absence de cancérigénicité ni sur le fait que le PTFE est sûr ». La loi visant à restreindre les polluants éternels, adopté en avril 2024, excluait des objets visés les ustensiles de cuisine : une dérogation obtenue après un fort lobbying des fabricants et notamment le groupe Seb qui emploie environ 500 personnes en Côte-d'Or.

en bref

Territoire de Belfort. McPhy repris



Le tribunal de commerce de Belfort a validé la reprise partielle de McPhy, fabricant français d'électrolyseurs en liquidation judiciaire, par le Belge John Cockerill Hydrogen. Cette opération préserverait 51 emplois sur 71. Dans un communiqué, le repreneur analyse : « La filière électrolyse entre dans une phase de maturité où seules les entreprises capables d'industrialiser, livrer et intégrer des technologies à grande échelle pourront s'imposer durablement ». Un discours déjà entendu à l'inauguration du site de McPhy, dont la « gigafactory » de 22.000 m² de Foussemagne (90) devait être la plus grande de France, rattrapée par les difficultés d'un marché de l'hydrogène vert européen en berne. John Cockerill devrait pouvoir s'appuyer sur les subventions Piiec (Projet important d'intérêt européen commun) Hydrogène, initialement destinées à McPhy, soit un solde de 85 M€.

Saluée localement, cette reprise interroge quant à la bonne santé de la filiale hydrogène de John Cockerill. Le quotidien d'informations économique belges *L'Echo*, soulignait en effet, dans un article du 18 juin dernier, que la dernière levée de fonds du groupe belge (116 M€, après une première de 230 M€ fin 2024) avait « tout l'air d'un sauvetage ».

Saône-et-Loire. Le lieu situé à Saint-Gengoux-le-National pourra accueillir 48 jeunes jusqu'à 21 ans, avec une priorité : l'accueil des fratries.

10 M € pour la protection de l'enfance

Malgré le contexte budgétaire et une baisse du budget départemental en 2025, le département de Saône-et-Loire a augmenté de 10 % celui consacré à la protection de l'enfance, qui atteint 95 M€, hors masse salariale. Une réponse à une autre hausse, celle du nombre d'enfants confiés et hébergés par l'aide sociale à l'enfance (ASE), passé de 1 424 au 31 décembre 2022 à 1 694 au 31 décembre 2024 (+62 % entre 2018 et 2023). C'est à l'association Le Prado, présidée par Jean-Louis Bouillon, en charge de l'acquisition du terrain et de la construction des locaux, que le conseil départemental a octroyé une subvention de 5 M€, les 5 millions supplémentaires étant financés par l'emprunt dont les conditions sont en cours de discussion. Le budget de fonctionnement annuel de cette future structure est estimé à 3,9 M€. Au terme d'un bail emphytéotique, le département de Saône-et-Loire deviendra propriétaire du bien.

PRÉSERVER UN CADRE FAMILIAL

Initié dans le cadre du contrat relatif à la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance en 2020 et du Plan



Didier Bordet, maire de Saint-Gengoux-le-National, aux côtés d'André Accary, président du Département de Saône-et-Loire, et Amelle Deschamps, vice-présidente chargée de l'enfance. Crédit : Facebook André Accary.

Enfance en 2022 – qui prévoit 144 places supplémentaires –, le village d'enfants, premier du genre en Saône-et-Loire, sera composé de 5 pavillons, chacun accueillant 6 enfants, totalisant ainsi 30 places. Une pouponnière est également prévue pour 18 enfants, répartis entre 9 bébés de 0 à 3 ans et 9 enfants à partir de 3 ans. Chaque pavillon reproduira les caractéristiques d'une habitation classique, avec cuisine, salon, chambres individuelles et un espace extérieur privatif. Une disposition destinée à faciliter l'accueil des fratries. Des chambres supplémentaires pour l'accueil d'urgence sont intégrées dans tous les pavillons et la pouponnière.

Des espaces collectifs sont aussi prévus pour diverses activités. Débuté en avril dernier, l'achèvement du chantier est programmé pour fin 2026, avec une ouverture début 2027. Saint-Gengoux-le-National a été retenu parmi 14 propositions, d'abord pour sa position géographique entre Mâcon, Cluny, le bassin minier et Chalon-sur-Saône. La commune offre également des infrastructures telles que des écoles et un collège, une maison de santé, une antenne du Centre hospitalier spécialisé de Sevrey, et une chaufferie au collège qui pourrait être mutualisée.

Antoine Gavory

Côte-d'Or.

Myral racheté par Aramis



Au pupitre, Sylvain Bonnot avec à sa droite, Julien Bagnard. Crédit : Photo d'archives de juin 2024, JDP.

Après 20 ans à la tête de l'entreprise, Sylvain Bonnot cède l'intégralité de ses parts au groupe Aramis (Dal'Alu, Isosta et Sunclar), actionnaire depuis 2020. « Cette transmission couronne le parcours entrepreneurial d'un dirigeant visionnaire, au service d'une vision forte : proposer une isolation thermique par l'extérieur fiable, durable et esthétique, au service de la transition énergétique », revendique le groupe Myral dans un communiqué. Aux commandes de Myral depuis le début des années 2000, Sylvain Bonnot a transformé une entreprise artisanale en un acteur industriel reconnu à l'échelle nationale. Sous son impulsion, la solution d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) Myral a été perfectionnée, brevetée et certifiée. Il est également à l'origine de la création en 2013 de la marque Uniso dédiée au marché du particulier, (aujourd'hui un réseau de franchises entièrement consacré à l'isolation thermique par l'extérieur des maisons individuelles.

UN RAPPROCHEMENT STRATÉGIQUE ET DE VALEURS

Le rapprochement avec le groupe Aramis s'est engagé dès 2020 : le groupe familial bordelais, a d'abord rejoint l'actionnariat de Myral, avant d'en devenir majoritaire en 2024 et de finaliser son intégration en juin 2025. Sylvain Bonnot, désormais membre du conseil de surveillance du groupe Aramis, continuera à accompagner la trajectoire du groupe en apportant son expérience et son expertise stratégique. Julien Bagnard, acteur clé du développement industriel ces dernières années, a pris la direction de Myral.

Emmanuelle de Jesus

France. Le texte, voté par le Sénat, est soutenu par le ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire François Rebsamen

Les députés votent pour la création d'un statut de l'élu local

À neuf mois des élections municipales, les députés ont approuvé, vendredi 11 juillet, la proposition de loi (PPL) votée à l'unanimité en mars 2024 par le Sénat portant sur la création d'un statut de l'élu local. La PPL contient des dispositions pour protéger les élus cibles de violences, ainsi que diverses améliorations pour davantage de diversité dans les conseils municipaux (congé maternité, statut étudiant-élu, aides aux élus en situation de handicap...) et également pour permettre une meilleure rémunération, pendant le mandat et à la retraite. Le texte prévoit notamment une hausse de l'indemnité de fonction versée aux maires. Celle-ci sera dégressive : les maires des communes de moins de 500 habitants bénéficieront d'une augmentation de +7,8%, tandis que ce chiffre sera de +1,38% pour les maires des communes de plus de 100.000 habitants. Ce qui ne va pas de soi dans un contexte de resserrement des dépenses publiques. Largement soutenue par François Rebsamen, cette PPL n'est pas la première main tendue du ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire vers les maires : il a notamment permis, grâce au Roquelaure de l'Assurabilité des territoires, la signature d'une Charte nationale d'engagement pour l'assurabilité des collectivités, abandonnées par les assureurs dans un contexte de hausse des violences urbaines et du dérèglement climatique qui engendre inondations ou incendies dévastateurs. Alors que l'avenir du gouvernement de François Bayrou est de plus en plus incertain, François Rebsamen pourrait-il être tenté par les élections sénatoriales, un mandat qu'il a exercé entre 2008 et 2014 ? Si c'est le cas, son bilan à date au 246 boulevard Saint-Germain contient quelques pistes de programme de campagne... E. de J.

COMMUNIQUEZ EN B to B
auprès d'un lectorat ciblé de professionnels
Publireportage | Encartage | Numérique
Visibilité parfaite | Tarifs attractifs

Contactez Fabrice Guilbert au 03 80 68 23 68
ou 06 17 64 10 57 - regiepublicitaire.jdp@legalnet.org



COLLECTIVITÉS

Beaune : une ministre pour le futur hôpital

Catherine Vautrin est venue, jeudi 10 juillet, poser la première pierre du bâtiment de 86 M€ qui accueillera la pharmacie, un pôle mère-enfant, la chirurgie et le service ambulatoire.



De gauche à droite : Le député René Lioret, Alain Suguenot, maire de Beaune et président du conseil de surveillance des Hospices Civils de Beaune, Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé, de la Solidarité et des Familles, le docteur Emmanuel Vigreux, chef du pôle médecine. À droite, en costume : Guillaume Koch, directeur des Hospices Civils de Beaune et le sénateur François Patriat. Crédit : JDP.

C'est une exception française !», s'enthousiasme Catherine Vautrin. La ministre de la Santé, venue à Beaune jeudi 10 juillet pour poser la première pierre du futur bâtiment hospitalier de l'agglomération, souligne de fait la singularité du financement de l'État : « seulement », 12 M € octroyés dans le cadre du Ségur de la Santé sur un budget global de 86 M € pour ce site qui viendra offrir aux patients et aux équipes un environnement rénové de 15.000 m² en lieu et place du premier immeuble datant de 1971. Exceptionnel car le reste du financement est assuré par Les Hospices civils de Beaune, qui tirent profit d'un patrimoine bâti et viticole conséquent et bien sûr du fruit de sa Vente des vins. L'implication du monde viticole - la présence d'Albéric Bichot et de Frédéric Drouhin en atteste - a d'ailleurs été largement saluée, par la ministre elle-même ou par le maire de Beaune et président du conseil de surveillance des Hospices civils de Beaune Alain Suguenot et Guillaume Koch, son directeur. Soulignée enfin l'importance des donateurs privés qui perpétuent ainsi l'héritage de Nicolas Rolin et de son épouse Guigone de Salin qui au XV^e siècle, imaginaient le premier établissement de santé destiné aux indigents et financé par de riches mécènes ou patients. La partie hospitalisation du futur bâtiment sera livrée en 2027, le secteur ambulatoire un an plus tard.

Emmanuelle de Jesus

Une rénovation d'ampleur

■ Ce projet hospitalier d'envergure, réalisé par un groupement porté par Vinci Construction (C3B, CITINEA) et le cabinet d'architecture Architecturestudio, représente un investissement global de 86 M€ toutes dépenses confondues. Il prévoit la construction de deux bâtiments majeurs :

- un bâtiment d'hospitalisation, dont la livraison est prévue pour 2028,

- un bâtiment ambulatoire, qui sera opérationnel dès 2027.

Ces deux ensembles permettront une réorganisation complète des parcours de soins, avec une prise en charge des patients modernisée, plus fluide et mieux articulée autour des services d'urgences, des blocs opératoires et des services de médecine.

Le bâtiment d'hospitalisation sera structuré de la manière suivante : en rez-de-chaussée : installation de la pharmacie hospitalière, entièrement reconnectée au secteur logistique et aux quais de livraison, ainsi qu'une cour logistique et technique unique pour garantir une irrigation interne optimale; au 1^{er} étage : regroupement des unités de médecine 1 et médecine 2, avec environ 60 lits d'hospitalisation, en lien direct avec l'hôpital de jour médical situé dans le bâtiment ambulatoire. Au 2^e étage : un pôle mère-enfant, où l'on retrouvera le bloc obstétrical, directement relié au bloc opératoire pour assurer la sécurité des interventions ainsi que les services d'hospitalisation de néonatalogie, de la maternité et de la pédiatrie. Au 3^e étage : accueil de 30 lits d'hospitalisation en chirurgie, et de 20 lits dédiés à la médecine gériatrique aiguë.

Le bâtiment ambulatoire, de son côté, comprendra en rez-de-chaussée : service de soins intensifs, à proximité immédiate des urgences, au 1^{er} étage : unités de médecine ambulatoire. Au 2^e étage : le service de chirurgie ambulatoire qui sera directement relié au bloc opératoire, au 3^e étage : l'hôpital de jour de rééducation en cardiologie, garantissant un parcours cohérent pour les patients cardiaques.

« Cette articulation entre les deux bâtiments permettra une prise en charge plus efficace, avec une circulation optimisée des patients, des professionnels et des flux logistiques », assurent les Hospices Civils de Beaune dans un communiqué.



Capture d'écran de la maquette vidéo du projet. Crédit : archi-graphi.fr

Les kinés attendront janvier...

Catherine Vautrin, ministre de la Santé

◆ **Le Journal du palais.** L'actualité est à la grogne des soignants. Que répondez-vous, notamment, aux kinésithérapeutes ou aux pharmaciens ?

◆ **Catherine Vautrin.** Je dis aux kinés, comme je le dis aux médecins qui étaient concernés, que cette année l'objectif national des dépenses de santé risque d'être dépassé. Or la loi prévoit qu'en cette circonstance, les revalorisations du 1^{er} juillet sont reportées au 1^{er} janvier de l'année suivante. En ce qui concerne les pharmaciens, nous sommes dans une discussion sur la remise qui leur est faite quand ils vendent des génériques. Aujourd'hui, elle est de 40%. C'est cette discussion qui est en cours avec une volonté d'augmenter les remises sur les biosimilaires, par exemple les vaccins. Nous sommes très conscients de l'engagement du travail des professionnels de santé. La volonté c'est de préserver un modèle social de 650 Mds € en déficit de 22 Mds €. Assurer sa pérennité c'est le ramener vers l'équilibre.

◆ **Faut-il changer ce modèle ?**

◆ Quand le modèle a été construit en 1945, on travaillait à 14 ans, on arrêtait à 65 ans, l'espérance de vie n'était pas la même. Aujourd'hui, le temps de la formation ou de la retraite est pratiquement aussi long que le temps pendant lequel vous cotisez. Il faut incontestablement adapter avec une volonté, celle de préserver ce point absolument majeur de notre pacte républicain. Ça veut dire que la question que nous devons tous nous poser, c'est : « qu'est-ce que je fais au quotidien pour préserver le modèle ? » Le premier c'est la prévention. Je vous donne un exemple. Trois préventions pour le cancer : cancer de l'utérus, du sein, cancer colorectal. Moins de 60% des Français concernés par ces préventions font le dépistage. Le faire c'est préserver le modèle ! Se faire vacciner contre la grippe quand c'est recommandé également. Aujourd'hui 80% des personnes qui arrivent l'hiver dans un service de soins parce qu'ils ont des difficultés respiratoires ne sont pas vaccinés. Donc vous voyez, il y a les équations économiques et il y a l'action de tout à chacun. C'est tout ça qu'il faut articuler.

Propos recueillis par E. de J.

Saône-et-Loire. En cinq éditions seulement, la Biennale d'Autun, festival international d'art sacré contemporain s'est imposée comme un moteur d'attractivité économique et touristique incontournable qui dynamise durablement le territoire.

La Biennale d'Autun structure le territoire



En 2015, à la Biennale de Venise, Jérôme Lequime, philosophe, passionné d'éthique et de dialogue interreligieux, s'interroge avec des amis : « Pourquoi aucune œuvre ne porte-t-elle pas de dimension sacrée ? » Il imagine alors une biennale mêlant art contemporain, spiritualité et patrimoine. Lorsqu'il lance ce qu'il nomme « quelques bouteilles à la mer », des artistes de renom tels que Etel Adnan, Salah Stétié, Leïli Anvar, Maître Goudji, Rachid Koraïchi répondent présents, tout comme plus de cent bénévoles. Un atout renforce ce projet. Si Jérôme Lequime ne dispose pas d'une Cité des Doges, il est autunois. Située à 1h50 de Paris, la cité éduenne, forte de deux mille ans d'histoire compte près d'une cinquantaine de sites inscrits ou classés à l'inventaire des monuments historiques. Un écrin idéal pour un événement à ambition internationale.

UNE BIENNALE ICONOCLASTE

En 2017, l'Association des Amis de la Chapelle Notre-Dame des

Bonnes Œuvres et des Sept Dormants d'Éphèse (fondée en 2014), lance la première édition de la Biennale d'Autun festival international d'art sacré contemporain. L'ouverture d'une dizaine de lieux emblématiques enthousiasme, mais c'est surtout la programmation audacieuse qui marque les esprits. Peu à peu, au-delà des expositions, rencontres et ateliers, typiques de ce type de rendez-vous artistique, la Biennale propose des spectacles inédits, joués à guichets fermés notamment à la cathédrale (400 places). Ce format hybride, iconoclaste, vivant, humain, mi-biennale mi-festival, unique en France forge son identité. En quatre éditions, elle repose sur un triptyque : « des œuvres, des lieux, des artistes. » L'événement voit sa fréquentation tripler, accueillant près de 6.000 visiteurs venus admirer 700 œuvres et rencontrer 150 artistes, issus de 60 pays depuis sa création.

UN RAYONNEMENT CONFIRMÉ

Si la Biennale d'Autun a su s'imposer comme un moteur

Jérôme Lequime, co-fondateur de la biennale et commissaire d'exposition. Crédit : JDP.



d'attractivité économique et touristique incontournable et dynamiser véritablement tout le territoire, cette dynamique repose aussi sur un modèle économique équilibré. Côtés subventions publiques : 22% viennent de la ville d'Autun, 5% de la région,

16% de l'État et 5% du département de Saône-et-Loire. À cela s'ajoutent 17% de mécénat, 18% de billetterie et 17% de contribution du bénévolat. Côté répartition des dépenses : 21% sont affectés à la production, 28% à la communication, 21%

aux cachets, 2% à la publicité. Les 28% restants concernent la logistique, l'hébergement et la restauration, signe que la biennale irrigue concrètement les acteurs économiques du Grand Autunois Morvan. Alors que la cinquième édition de la Biennale s'apprête à démarrer, l'Office de tourisme du Grand Autunois Morvan (OTGAM), en charge partielle de la billetterie, note une nette progression : 542 places vendues en 2021 contre plus de 1.000 en 2023. Pour Thibault Breuillé, directeur de l'OTGAM, la Biennale attire des touristes spécifiquement intéressés par l'événement et cette dynamique ne cesse de croître. Le magazine Beaux-Arts a d'ailleurs classé l'édition 2025 (du 18 juillet au 10 août) avec 60 artistes, 150 œuvres, 11 spectacles et 12 lieux en quatrième position des 17 festivals nationaux à ne pas manquer cet été. Une reconnaissance qui confirme la place stratégique de la Biennale dans le paysage culturel.

Virginie Rony

Yonne. Avec l'installation de deux services de la Direction générale des finances publiques, Joigny concrétise un projet de relocalisation d'emplois publics engagé depuis 2019.

Joigny relocalise l'État



Le 7 juillet 2025, dans le bâtiment 4 de l'ancien 28^e Groupe géographique, le maire de Joigny, Nicolas Soret, a signé un bail de neuf ans avec la Direction générale des finances publiques. Une étape administrative, mais hautement symbolique : elle marque l'aboutissement d'un long processus de reconversion, amorcé en 2008, lorsque la ville perdait brutalement son statut de garnison militaire. Près de 10% de la population avait alors quitté Joigny, avec la fermeture du 28^e Groupe de géographie, dernier vestige d'une longue tradition militaire.

Depuis, la ville a hérité de 47 bâtiments répartis sur 4 hectares. Cédés à l'euro symbolique par l'État, ces bâtiments représentaient autant une opportunité qu'un fardeau, tant leur remise en état supposait un effort considé-

nable. « Nous savions qu'on en prenait pour une décennie, au minimum », rappelle Nicolas Soret. L'ancien site militaire, autrefois inaccessible, a progressivement été ouvert, réaménagé, et rebaptisé « quartier Abeska ». Bâtiment après bâtiment, la ville a tenté de redonner une fonction à ce quartier fantôme. C'est dans ce cadre qu'est apparue, en 2019, une opportunité inattendue : celle d'accueillir un service public national.

UN PARI SUR LA DÉMÉTROPOLISATION

Cette année-là, le ministère de l'Économie, sous l'impulsion d'Olivier Dussopt, alors secrétaire d'État à la Fonction publique, lançait un appel à candidatures pour relocaliser certains services publics hors des métropoles. Joigny faisait partie des 400 communes candidates, puis des 66 présélectionnées, avant d'intégrer le cercle restreint des 50 lauréates. Le projet retenu :

l'implantation à Joigny d'un service d'appui à la publicité foncière, en provenance d'Île-de-France.

Cette mission, bien que peu connue du grand public, est essentielle à la sécurité juridique des transactions immobilières : chaque changement de propriétaire passe par un enregistrement dans un fichier central, qui garantit la traçabilité des actes notariés, l'opposabilité aux tiers et la transparence des hypothèques. « Ce n'est pas une mission qui nécessite d'être localisée dans une grande ville. Elle peut tout à fait être assurée depuis une ville moyenne », souligne Dominique Gontard, directrice des finances publiques de l'Yonne.

UN PROJET IMMOBILIER STRUCTURANT

Pour accueillir ces nouveaux agents de l'État, la Ville a engagé une lourde réhabilitation du bâtiment 4. Coût total : 2,337 M€, financés à 80% par

des dotations de l'État (DETR et DSIL). Le chantier, complexe, a connu des retards et des aléas, mais s'est finalement achevé au printemps. « Heureusement, nous avons pu compter sur un soutien solide de l'État, qui a tenu ses engagements, y compris en acceptant un second arrêté de subvention pour compenser les surcoûts », salue le maire.

Le bâtiment hébergera à terme une cinquantaine d'agents de la publicité foncière, dont certains sont d'anciens agents parisiens volontaires, d'autres des jeunes fonctionnaires récemment diplômés. 25 personnes seront en poste au 1^{er} septembre, et de nouvelles arrivées sont prévues d'ici fin 2026. À leurs côtés, une vingtaine d'agents du service de gestion comptable - l'ex-trésorerie locale - rejoindront également les lieux, renforçant l'activité sur le site.

Enzo Beaudet

Côte-d'Or

UNE SEM FLÉCHÉE ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR DIJON MÉTROPOLÉ.



Meridiam, société à mission (B corp) spécialisée dans le financement d'infrastructures durables et Dijon Métropole ont annoncé la création de la Société d'économie mixte (SEM) « Énergies de Dijon Métropole » pour accélérer les projets de transition énergétique de la collectivité. Meridiam a été sélectionnée en mars 2024 suite à un appel à manifestation d'intérêt. Une première enveloppe de 200 M€ est annoncée pour ce partenariat qui vise à permettre la neutralité carbone d'ici 2050. Le potentiel de production d'électricité renouvelable sur le territoire de Dijon est évalué à 350 GWh par an. Parmi les projets identifiés figurent « deux centrales photovoltaïques au sol, dont une implantée sur l'aéroport de Dijon-Bourgogne (photo) et l'autre sur une ancienne décharge, des centrales et réseaux de chaleur décarbonés, des installations photovoltaïques de plus petite taille ». La Sem est détenue à 60% par Dijon Métropole et à 40% par Meridiam. Fondée en 2005 par Thierry Déau, la société revendique plus de 23 Mds € et plus de 130 projets à ce jour. Meridiam est certifiée ISO 9001 : 2015 et ISO 37001 anti-corruption.

en bref

Opinions

Les Départements en banqueroute

François Sauvadet, président de Départements de France

La Cour des comptes confirme la dégradation financière sans précédent des Départements et reconnaît leur spécificité. Le concept de collectivités territoriales pris comme un tout n'a pas de sens !, alerte François Sauvadet, président de Départements de France. Dans son rapport annuel 2025 sur la situation financière des collectivités territoriales, la Cour des comptes souligne, de manière claire et chiffrée, la situation financière dégradée des Départements.

Départements de France appelle l'État à tenir compte des réalités contrastées entre collectivités dans la préparation du budget 2026.

Bien qu'ils soutiennent le principe du redressement des finances publiques, les Départements ne peuvent plus y contribuer davantage. En 2024, 35 Départements dégagent, une épargne brute inférieure au seuil d'alerte de 7 % des produits de fonctionnement, 12 présentent une épargne nette négative, et 15 auraient besoin de plus de dix années

d'épargne brute pour rembourser intégralement leur dette.

Ces chiffres traduisent une crise structurelle qui s'étend à un nombre croissant de Départements. « *Le constat que nous faisons depuis des années est maintenant objectif par la Cour. Il est impératif que l'effort demandé par l'État tienne compte de cette réalité. Avec une épargne nette comprise entre 100 et 200 M€ à fin 2025, comment pourrions-nous encore participer au redressement des finances publiques que nous n'avons pas contribué à dégrader ? Au contraire nous avons pris la décision, pour préserver nos missions, essentielles, de solidarité et d'aménagement du territoire, de ne plus engager la moindre dépense nouvelle décidée par l'État, sur la revalorisation du RSA et l'extension du « Ségur », sans compensation intégrale* », ajoute-t-il.

« *Quand nous n'aurons plus les moyens d'entretenir nos 380.000 km de routes et nos 100.000 ponts et financer les investissements des Services Départementaux d'Incendie et de Secours, il ne faudra pas*

venir nous dire que l'on ne savait pas ! », met en garde François Sauvadet.

Chaque euro dépensé pour compenser les désengagements de l'État est un euro en moins pour rénover un collège, entretenir une route, équiper les services de secours ou soutenir une commune rurale. Ce sont ces missions de proximité qui sont directement menacées par la croissance des dépenses sociales imposées par l'État.

La Cour va dans le sens des demandes de Départements de France, en soulignant la nécessité d'un réexamen d'ensemble des ressources des départements en fonction des besoins de financement liés à l'exercice de leurs compétences obligatoires, notamment dans le domaine social.

« *Nous demandons à l'État d'arrêter de charger la barque, elle coule ! C'est une condition indispensable pour que nous continuions à remplir les missions que la loi nous a confiées au service des Français et du développement des territoires* », conclut François Sauvadet.

Le billet PAR EMMANUELLE DE JESUS

Ah ça ira, ça ira... pas si bien que ça



Je vous demande, le temps de la lecture de ce billet, de bien garder en tête que, délai d'impression oblige, il a été écrit AVANT le défilé du 14 juillet. Donc si un déséquilibré tente un truc ou un légionnaire se rase la barbe en direct, voire

si Rachida Dati sourit sans avoir l'air de mordre, je ne peux pas en faire état. En plus, pour écrire ce billet, je me suis plongée dans la tête d'Emmanuel Macron, et dedans c'est, comment dire ? Bad mood.

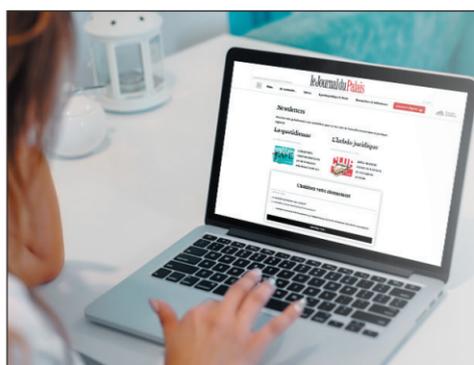
Bad mood car ben oui, ce défilé 2025 est l'avant-dernier pour lui comme Président de la République. Encore un l'année prochaine et ce sera fini, les tapis rouges, le Falcon, Mes-chers-compatriotes, les ministres qui valent comme à Vienne un 1^{er} janvier et de manière générale la déférence (ou la servilité selon le degré de l'angle de pliage de l'échine) due à la fonction, le papier à en-tête et l'Élysée comme adresse postale...

L'Élysée, le lieu, selon les Antiques, où après leur mort, se reposaient pour l'éternité les héros. « *Stop aux carabistouilles !*, tonne le Président depuis sa tête (et ça fait un sacré écho), *héros je veux bien, mais mort ça non, par Jupiter !* » Ben si, monsieur le Président, partir de l'Élysée sous la cinquième, c'est mourir un peu. Et même s'il goûte cette référence au poète Haraucourt, le voilà tout mélancolique, notre premier de cordée. Finir comme Sarkozy, à faire la tournée des Fnac pour monnayer ses souvenirs ou encore pire, redevenir député comme Hollande histoire de ne pas lâcher la gamelle républicaine, ça manque un peu de souffle pour un type qui prétend descendre tout droit de l'Olympe...

Je le vois bien, les mâchoires serrées, à se dévisser le cou pour voir les sillages tricolore de la Patrouille de France en ruminant comme une vache qui ne rit plus à l'idée que cet avant-dernier Défilé n'est que le prélude du dernier conseil des Ministres lui-même préambule de la dernière visite officielle avant de faire ses premiers cartons...

Sauf que sauf que... mais le voilà qu'il s'illumine de l'intérieur, le bougre ! Kesskisspass ? Une bonne blague de Brigitte, histoire de faire fumer les réseaux sociaux ? Gérard Larcher qui n'arrive pas à faire rentrer son vaste séant dans son siège ? Attal qui vient de se souiller la Berlutti dans le crottin d'un Bucéphale de la Garde républicaine ? Que nenni. S'il se réjouit autant, notre meilleur d'entre nous, c'est que la Constitution est formelle : en France, un Président ne peut pas exercer plus de deux mandats consécutifs. Con-sé-cu-tifs, hé hé. D'ailleurs, invité-surprise des jeunes macronistes, il l'a laissé entendre : pour lui, l'aventure est loin d'être finie ! « *J'aurais besoin de vous dans deux ans, dans cinq ans, dans dix ans, parce que vous serez là !* », leur a-t-il lancé, la voix presque aussi éraillée que le soir du « Projeeet » de 2017. 10 ans ?! Mais mazette, dix ans ça nous fait un quinquennat et des brouettes, ça, largement de quoi se représenter, avec un Projeeet tout neuf, en 2032 ! « *Après tout, Trump l'a bien fait* », grommelle Macron in petto. Conclusion : si on le voit sourire façon Raminagrobis en ce jour de Défilé, on saura pourquoi. Sur ce je vais me prendre du paracétamol, tous ces acouphènes dans la boîte crânienne présidentielle, ça m'a filé un sacré mal de crâne...

Le regard de Faro



NEWSLETTER

ABONNEZ-VOUS GRATUITEMENT

pour ne rien manquer de l'actualité économique et juridique régionale



www.journal-du-palais.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

INSERTIONS JUDICIAIRES & LEGALES

Le site www.journal-du-palais.fr du Journal du Palais est habilité par arrêtés préfectoraux à publier les annonces judiciaires et légales dans les départements de la Côte-d'Or et de l'Yonne.

Les annonces reprises dans ces pages sont publiées à titre informatif.
Seules les annonces présentes sur notre site www.journal-du-palais.fr ont une valeur juridique ainsi que les attestations délivrées par notre site.

Les tarifs et modalités de publication des annonces judiciaires et légales sont fixés par l'arrêté des Ministères de la Culture et de l'Économie en date du 14 décembre 2023 :

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2023/12/14/MICE2332581A/jo/texte>



L'intégralité des annonces légales parues dans la presse habilitée est consultable librement et gratuitement sur actulegales.fr

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Confiez-nous vos annonces légales !



Envoyez vos annonces par mail à : annoncelegale.jdp@legalnet.org
Renseignements au 03 80 68 25 55

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Journal hebdomadaire régional
LE JOURNAL DU PALAIS
SAS au capital de 235.000 € - R.C.S. 015 750 243 Dijon
Société du groupe ForumEco

Siège social : 2 B avenue de Marbotte - 21000 DIJON
Tél. : 03.80.68.25.55 - Fax : 03.80.68.25.56
Site internet : www.journal-du-palais.fr

Bureaux ouverts du lundi au vendredi de 8h45 à 12h15 et de 14h à 17h30

Principal associé : Générale de Participations

Représentant légal et directeur de la publication : Benjamin BUSSON

Directeur : Jacques STAKLIN

Rédactrice en chef : Emmanuelle DE JESUS

Rédaction : Frédéric CHEVALIER

Parution le lundi - Prix du numéro : 2 €
Abonnement annuel : 120 €

Imprimé sur les rotatives de Rotimpres
Polignon Pla de L'Estany s/n
1781 AIGUAVIVA-GIRONA (Espagne)

Dépôt légal à parution - ISSN 2742-6084 - N° CPPAP : 1128 I 83851

xxx

Service annonces légales : annoncelegale.jdp@legalnet.org

Rédaction : redaction.jdp@legalnet.org

Procédure adaptée



MAIRIE DE GENLIS

Avis d'appel public à la concurrence

MAIRIE DE GENLIS, M. Martial MATHIRON - Maire, 18 avenue du Général De Gaulle - 21110 GENLIS -
Tél. : 03.80.47.98.98 - mël : marches.publics@mairie-genlis.fr - web : <https://www.genlis.fr/> - SIRET 21210292500014.

Groupement de commandes : Non.

L'avis implique un marché public.

OBJET : Réaménagement des 4 cours d'écoles de la commune - Relance de marché pour cause de classement sans suite.

Référence acheteur : MAPA_25-06.

TYPE DE MARCHÉ : Travaux.

PROCÉDURE : Procédure adaptée ouverte.

TECHNIQUE D'ACHAT : Sans objet.

LIEU D'EXÉCUTION : Ecole Paul Bert, 33 avenue Général de Gaulle ; Ecole Jacques Prévert, 105 allée Audrey Bertaut Landry ; Ecole Jules Ferry, 16 rue de la Vanoise ; Ecole La Chenaie, 16 rue de la Vanoise - 21110 GENLIS.

DURÉE : 8 mois.

DESCRIPTION : - Les prestations sont réglées par des prix unitaires ; - Travaux de réaménagement des cours avec une reprise des sols, une végétalisation et la pose de mobilier adapté.

Classification CPV :

Principale : 45112700 - Travaux d'aménagement paysager.

Forme du marché : Prestation divisée en lots : Non.

Les variantes sont exigées : Non.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

CRITÈRES : Renvoi au R.C.

Marché réservé : Non.

Réduction du nombre de candidats : Non.

La consultation comporte des tranches : Non.

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui.

Visite obligatoire : Oui.

Rendez-Vous à la Mairie de Genlis auprès de dst@mairie-genlis.fr

CRITÈRES D'ATTRIBUTION : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).

RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIFS : Service Marchés Publics - Tél. : 03.80.47.98.98.

L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui.

Dépôt dématérialisé : Activé.

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite.

REMISE DES OFFRES : 25/07/25 à 12h00 au plus tard.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français.

Envoi à la publication le : 08/07/25.

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur

<https://www.marches-publics.info/>

L2503400

le Journal du Palais

DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Annances légales

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LA MONTAGNE

SCI au capital de 100 Euros
Siège social :
19 bis rue Gustave Nobilemaire
21000 DIJON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 09/07/2025 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME SOCIALE : Société civile immobilière.
DÉNOMINATION SOCIALE : LA MONTAGNE.

SIÈGE SOCIAL : 19 bis rue Gustave Nobilemaire - 21000 DIJON.

OBJET SOCIAL : L'acquisition, la location, la souslocation, l'administration, l'exploitation par bail ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; L'obtention de tout financement nécessaire à ces opérations.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au R.C.S.

CAPITAL SOCIAL : 100 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

GÉRANCE : M. Ashraf SOLIMAN, domicilié au 19 bis rue Gustave Nobilemaire - 21000 DIJON.

CLAUSES RELATIVES AUX CESSIONS DE PARTS : Agrément de la majorité des deux tiers des parts sociales requis dans tous les cas.

Immatriculation de la société au R.C.S. de DIJON.

Pour avis : La gérance.

L2503421

SNC PAVILLON
1889

Avis de constitution

Selon acte SSP du 04/07/2025, il a été constitué une SNC présentant les caractéristiques suivantes :

DÉNOMINATION : SNC PAVILLON 1889

SIÈGE SOCIAL : 24 rue Buffon - 21000 Dijon

OBJET : La gestion des immeubles comprenant toutes opérations de locations nues, locations meublées, locations sous forme para-hôtelière.

Dans le cadre de ces opérations de location para-hôtelière, la réalisation directe ou indirecte, de toute prestation de services au bénéfice de la clientèle, comprenant notamment le petit déjeuner, le nettoyage régulier des locaux, la fourniture de linge de maison et la réception (personnalisée ou non) de la clientèle. L'activité de prestataires de services pour son propre compte ou pour le compte de tiers, en tous domaines, ayant un rapport direct ou indirect avec des biens immobiliers, dans le respect de la législation applicable, y compris la maîtrise d'ouvrage, le conseil en aménagement ou constructions et la décoration d'intérieur. La construction, l'achat, la rénovation et la vente de tous biens immobiliers et mobiliers.

L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur de tous terrains et l'édification sur lesdits terrains de bâtiments à usage commercial et/ou d'habitation. La propriété, l'administration et l'exploitation par bail ou location nue ou meublées de biens immobiliers acquis ou édifiés par la société. La conclusion de tous contrats de crédit -bail immobilier ou la prise en location longue durée avec ou sans option d'achat. L'administration et la gestion de tous immeubles, par la voie de la location de locaux d'habitation meublés ou destinés à être meublés.

DURÉE : 99 ans

CAPITAL : 1.500 € (apport en numéraire)

GÉRANCE : nommée gérante pour une durée indéterminée :

SARL ACLG CAPITAL ET CONSEIL STRATEGIQUE, 24 rue Buffon - 21000 Dijon, 398 656 975 RCS Dijon

ASSOCIÉS INDÉFINIMENT ET SOLIDAIREMENT RESPONSABLES :

SARL ACLG CAPITAL ET CONSEIL STRATEGIQUE, 24 rue Buffon - 21000 Dijon, 398 656 975 RCS Dijon et Jean-Philippe Girard demeurant 24 rue Buffon - 21000 Dijon

IMMATRICULATION : RCS DIJON L2503351

ZENITH

Aux termes d'un ASSP en date du 01/07/2025, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : ZENITH.

Objet social : Service de restauration et débit de boissons alcoolisées et non alcoolisées sur place avec service à table.

Siège social : 15 rue de l'île, 21000 DIJON.

Capital : 10 000 €.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS DIJON.

Président : Monsieur LENZI Thomas, demeurant 15 rue de l'île, 21000 DIJON.

Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne droit à une voix et à la participation dans les décisions collectives.

Clause d'agrément : Les actions et valeurs mobilières émises par la Société sont librement cessibles et transmissibles.

Thomas LENZI.

L2503259

SPFPL
GUILHEM SADDE

Avis est donné de la constitution, suivant acte reçu par Me Maël VIARD notaire à DIJON le 02/07/2025,

d'une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société de Participations Financières de Profession Libérale par actions simplifiée. Dénomination : SPFPL GUILHEM SADDE. Capital social : 1.000 €. Durée : 99 ans. Objet social :

détention de parts ou d'actions de sociétés ayant pour objet l'exercice d'une ou plusieurs des professions de commissaire de justice Siège social : à BEAUNE (21200), 21 rue Chaumergy.

Président : Monsieur Guilhem SADDE demeurant à BEAUNE (21200), 21 rue Chaumergy. Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

- Cession d'actions : Libre si consentie par l'associé unique ou si consentie entre associés ou entre un associé et un ascendant ou descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément des associés statuant à la majorité absolue des voix.

Immatriculation : R.C.S. DIJON.

Pour avis.

L2503341

SCI
HARVET SOPHIE
ET BAPTISTE

Avis est donné de la constitution de la société SCI HARVET SOPHIE ET BAPTISTE, au capital de 1.000 €.

SIÈGE : 29 rue de Trémolois - 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

OBJET SOCIAL : La société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

L'acquisition d'un immeuble, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement dudit immeuble et de tous autres immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement ;

Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1.000 €.

Les parts sociales sont cessibles sous réserve d'agrément dans tous les cas.

GÉRANTE : Madame Sophie HARVET, née DENIZART, demeurant 4 impasse de la Varaude - 21910 NOIRON SOUS GEVREY.

GÉRANT : Monsieur Baptiste HARVET, demeurant 4 impasse de la Varaude - 21910 NOIRON SOUS GEVREY.

IMMATRICULATION : RCS DIJON L2503382

SCI GAUTHEY

Suivant acte reçu par Me Jean-Baptiste BOIZARD, notaire à LONGVIC (21), du 07/07/2025, il a été constitué une société civile immobilière (SCI) ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SCI GAUTHEY

Siège social : 28 rue André Chenier 21600 LONGVIC

Objet social : - L'acquisition, l'administration, la propriété et la gestion, par location ou autrement, de tous biens et droits immobiliers, le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt ; - La mise à disposition à titre gratuit, tant à usage d'habitation principale que secondaire, des locaux dont elle est propriétaire, au profit de l'un de ses associés ;

- L'obtention de toutes ouvertures de crédits, prêts, facilités de caisse avec ou sans garanties hypothécaires destinées au financement d'opérations conformes au présent objet civil ;

- Exceptionnellement, l'aliénation de tous biens devenus inutilités à la société par voie de vente, apport en société ou échange ; - Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.

- Capital : 1 000,00 €

- Durée : 99 ans

- Gérance : M. Alain GAUTHEY et M^{me} Nathalie GAUTHEY, demeurant ensemble 28 rue André Chenier 21600 LONGVIC, et M^{me} Magali GAUTHEY, demeurant 11 rue de la Stéarinerie 21000 DIJON.

Immatriculation au RCS de DIJON. L2503381

SCI
TULLE BORELY

Suivant signature électronique du 07/07/2025 il a été constitué la société suivante : Forme : SCI. Dénomination : TULLE BORELY. Siège : 8 rue de Curtilles, 21200 LEVERNOIS. Objet social :

acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement de tous biens immobiliers, bâtis ou non, dont elle deviendrait propriétaire ; aliénation de tous biens immobiliers, par vente, échange ou apport en société ; obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts ou facilités de caisse, avec ou sans garanties hypothécaires destinés au financement desdits immeubles. Durée : 99 ans.

Capital : 1 000 euros par apport en numéraire. Gérant : Romain BETTINI (demeurant 8 rue de Curtilles, 21200 LEVERNOIS). Cessions de parts :

agrément dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers du capital. Immatriculation au RCS de DIJON.

Pour avis

L2503383

2FRED

Avis de constitution

Aux termes d'un ASSP en date du 08/07/2025, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : 2FRED

Objet social : La Société a pour objet, en France et dans tous pays : -Services des sociétés holding : détention de titres, prise de participation dans toutes sociétés civiles ou commerciales. -La participation active à la conduite de la politique du groupe et au contrôle de ses filiales ; services spécifiques administratifs, juridiques, comptables, financiers ou immobiliers, à titre purement interne au groupe. Et plus généralement : -La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; -Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

Siège social : 92 RUE MERME, 21130 AUXONNE

Capital : 1 000 €

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

Président : M. GONÇALVES DA COSTA Frédéric 92 rue Mermé 21130 AUXONNE

Admission aux assemblées et droits de votes : Dans les conditions statutaires et légales

Frédéric GONÇALVES DA COSTA L2503404



BWSI

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros

Siège social :
1 avenue Jean Bertin - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon

Avis de constitution

Par acte SSP en date du 8 et 9/07/25, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée.

OBJET : Le conseil en gestion de patrimoine ; le courtage en assurances ; Le conseil en investissements financiers et immobiliers ; Le démarchage bancaire et financier ; La transaction sur immeubles et fonds de commerce.

DÉNOMINATION SOCIALE : BWSI.

SIÈGE SOCIAL : 1 avenue Jean Bertin - 21000 DIJON.

CAPITAL : 1.000 € divisé en 1.000 actions de 1 € chacune.

DURÉE : 99 années.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROITS DE VOTE : Toute action donne droit dans les bénéficiaires et à l'actif social, à une part nette proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

AGRÈMENT : Les cessions d'actions entre associés sont libres. Les actions ne peuvent être cédées au profit des conjoints, des ascendants et descendants, à des tiers étrangers à la société qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

PRÉSIDENT : M. Jean-Baptiste PLAS, né le 13/02/1995 à DIJON, demeurant 32 rue Castagnary - 75015 PARIS.

DIRECTEUR GÉNÉRAL : M. Yoann BIZOT, né le 20/04/1979 à AUXERRE (89), demeurant 19 rue Sophie Grangier - 21120 VILLECOMTE.

IMMATRICULATION : R.C.S. de DIJON.

Pour avis : Le président.

L2503411

EURL
UN HAIR NOUVEAU
SOPHIE HARVET

Avis est donné de la constitution de la société EURL UN HAIR NOUVEAU SOPHIE HARVET, au capital de 1 000 €.

SIÈGE : 29 RUE DE TRÉMOLOIS 21000 DIJON.

DURÉE : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de DIJON.

OBJET SOCIAL : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Exploitation d'un salon de coiffure mixte,

Achat et vente de produits et accessoires.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000 €.

La cession des parts de l'associé unique est libre.

GÉRANTE : Madame Sophie HARVET, née DENIZART, demeurant 4 IMPASSE DE LA VARAUDE 21910 NOIRON-SOUS-GEVREY.

IMMATRICULATION : RCS DIJON L2503373

PHARMACIE
DU PETIT CITEAUX

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date du 16/05/2025, il a été constitué une société d'exercice libéral à responsabilité limitée de pharmaciens d'officine au capital de 20 000 €, dénommée PHARMACIE DU PETIT CITEAUX, dont le siège social est situé 1, rue Charlie Chaplin - 21000 DIJON, qui a pour objet l'exercice commun ou individuel à titre exclusif de la profession de pharmacien d'officine. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON. M^{me} Karine PANSIOT, demeurant 6, rue Hector Berlioz - 21000 DIJON, assure la gérance sans limitation de durée.

Pour avis.

L2503392

DENTAIRE
PORTE NEUVE

Avis de constitution

Aux termes d'un acte électronique en date des 07 et 08/07/2025, il a été constitué une société par actions simplifiée au capital de 3 000 €, dénommée DENTAIRE PORTE NEUVE, dont le siège social est situé 4, rue du Clos Detourbet - 21000 DIJON, qui a pour objet, l'acquisition, la gestion, la location et l'administration de tous immeubles que la société viendrait à posséder. Sa durée est de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de DIJON.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux assemblées générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre de ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont inscrits en compte à son nom.

Clause d'agrément : Toute cession d'actions au profit de tiers étrangers à la société sera soumise à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix dont disposent les associés présents ou représentés ; le cédant prenant part au vote. Le Dr Marie MARTIN-DALEBROUX, demeurant 29, cours Général de Gaulle - 21000 DIJON, a été nommé en en qualité de Président sans limitation de durée, le Dr Alexandre METTEY, demeurant 48, rue du Faubourg Saint Martin - 21121 FONTAINE-LES-DIJON, et le Dr Clément BOURDIN, demeurant 39, rue des Roseaux - 21380 ASNIERES-LES-DIJON, ont été nommés en qualité de directeurs généraux sans limitation de durée.

Pour avis.

L2503406



SCP GUILARD CONVERS PERRIER

Notaires Associés

7 boulevard de Broesses - 21000 DIJON

MYCAL

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Me Eloi PERRIER, notaire à DIJON, le 08 juillet 2025, a été constituée la société civile immobilière dénommée «MYCAL» - Siège social : DIJON (21000), 10 rue du Havre. Capital social : 1.000 €. Objet social : Acquisition, administration et exploitation par bail, location ou autrement, de tous les immeubles bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'apport, d'échange ou autrement.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Cessions de parts : agrément de la collectivité des associés. Gérants : Madame Marie-Hélène CLAUDET, retraitée, dmt à DIJON (21000), 10 rue du Havre, et Monsieur Pascal GUILLEMET-CLAUDET, professeur, dmt à SAINT JOSEPH (97480), 58A rue Roland Garros.

Pour avis : Me PERRIER.

L2503412

SASU SAELEX

Avis est donné de la constitution de la société SASU SAELEX, au capital de 1.000 €.

Siège : 165 rue de Velars, Lieu-Dit Les Mouilles - 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de DIJON.

Objet social : La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger :

Activité de mandataire immobilier : conseil et accompagnement dans le cadre de transactions immobilières (vente, achat, location), mise en œuvre de prospection, estimation, commercialisation et négociation de biens immobiliers.

Prestation de services en conciergerie : gestion et service liés à la location saisonnière de biens immobiliers, incluant accueil des voyageurs, ménage, maintenance courante, la gestion du linge et toute autre prestation liée à la conciergerie de courte durée.

Activités autour des habitats légers et Tiny house : Conception et auto-construction, fabrication et aménagement d'habitats légers principalement en ossature bois, exploitation locative saisonnière d'habitats légers, vente de tiny house et d'autres types d'habitats légers neufs ou d'occasions, avec ou sans aménagements intérieurs, conseil et accompagnement à la construction ou l'installation de Tiny house ou d'habitats réversibles.

Formation et accompagnement : formation, ateliers ou stages pratiques et théoriques liés à l'auto-construction, à l'habitat léger, à l'autonomie énergétique, à l'écoconstruction et à la résilience habitat/environnement. Création de support pédagogiques et multimédias liés à ces thématiques.

Le tout directement ou indirectement, pour son compte ou pour le compte de tiers, soit seule soit avec des tiers, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion, d'alliance, de société en participation, de fonds d'investissement ou de prise ou de dation en location ou en gérance de tous biens ou droits autrement, y compris par le recours à tout instrument financier, en France et à l'étranger.

Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation.

Le montant des apports en numéraire s'élève à 1 000 €.

Chaque action donne droit à une voix. La cession des actions de l'associé unique est libre.

Président : Monsieur Simon PARENT, demeurant 165 rue de Velars, Lieu-Dit Les Mouilles - 21370 PLOMBIERES-LES-DIJON.

IMMATRICULATION : RCS DIJON L2503438

MODIFICATION

DE STATUTS

FAMILIALE TLB

Société par actions simplifiée au capital de 100 €

Siège social : 40 rue du 18 décembre 21700 NUITS-SAINT-GEORGES

RCS DIJON 934 273 798

Augmentations de capital

Selon décision du 02/04/2025, l'associé unique a augmenté le capital de 19.999.072 €.

L'augmentation de capital a été réalisée par voie d'apport en nature et création d'actions nouvelles.

Selon décision du 03/04/2025, l'associé unique a augmenté le capital de 31.400.977 € pour être porté à 51.400.149 €.

L'augmentation de capital a été réalisée par voie d'apport en nature et création d'actions nouvelles.

Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :

Capital social : 51.400.149 €

Mention au RCS DIJON L2503357

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

DOMAINE THIBAUT LIGER-BELAIR

Société par actions simplifiée au capital de 2.020.110 €
Siège social : 32 rue Thurot
21700 NUITS-SAINT-GEORGES
RCS DIJON 443 134 523

Augmentations de capital

Selon décision unanimes du 03/04/2025, les associés ont augmenté le capital de 5.156.559 €. L'augmentation de capital a été réalisée par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues à l'encontre de la Société et par création d'actions nouvelles.

Selon décision unanimes du 03/04/2025, les associés ont augmenté le capital de 4.945.623 € pour être porté à 12.122.292 €. L'augmentation de capital a été réalisée par voie d'apport en numéraire et création d'actions nouvelles.

Les articles 6 et 7 ont été modifiés en conséquence.

Nouvelle mention :
Capital social : 12.122.292 €
Mention au RCS DIJON
L2503361

In Extenso
ENTREPRENEZ L'AVENIR.**BSA AND CO**

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 1 262 413 EUROS
SIEGE SOCIAL :
23 RUE PAUL LANGEVIN
21300 CHENOVE
898 841 317 RCS DIJON

Transfert de siège social

Aux termes d'une délibération en date du 01/07/2025, l'AGE des associés de la société par actions simplifiée BSA AND CO a décidé de transférer le siège social du 23 rue Paul Langevin, 21300 CHENOVE au 395 Chemin de Pereyrol, 07580 SAINT PONS à compter du 01/07/2025 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis : le président
L2503362

PARC DES TILLEROYES

SCCV au capital de 1 000 euros
Siège social : 46 avenue du Drapeau
21000 DIJON
531856722 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et Extraordinaire en date du 26 juin 2025, il résulte que la durée de la société a été prorogée de 99 années, soit jusqu'au 21/04/2125 et l'article 5 des statuts a été modifié.

Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis La Gérance
L2502777

CARREMENT AUTOMOBILES

S.A.S. au capital de 19 500,00 Euros
Siège social : 199, rue d'Auxonne
21000 DIJON
R.C.S : DIJON 530 903 442

Non-renouvellement CAC

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associée unique du 24/05/2024, il a été décidé de ne pas renouveler le mandat arrivé à terme de :

- AB AUDIT SARL 28 Rue de la Redoute 21850 Saint-Apollinaire, Commissaire aux comptes titulaire.
RCS : DIJON.
Pour avis.
L2503030

CAP SCALA

S.A.R.L. au capital de 20.000,00 Euros
Siège social : 756, Rue des Vignes Dardelain
21160 MARSANNAY-LA-COTE
R.C.S : Dijon 794 223 966

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 16/06/2025, le siège social a été transféré au 17bis, rue Paul Langevin - 21300 CHENOVE, à compter du même jour. L'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,
L2503037

PRA MIO

SAS au capital de 200 000 €
Siège social : 5 rue Gambetta
21210 SAULIEU
RCS de DIJON n°507 776 623

Avis de modification

L'AGO du 27/06/2025 a décidé à compter du 27/06/2025 de nommer en qualité de présidente M^{me} VOLLOT Catherine, demeurant 12 route de la Pras 71360 COLLONGE LA MADELEINE en remplacement de M^{me} PRA MIO Sandrine, pour cause de démission.
Modification au RCS de DIJON.
L2503271

SAVOYE ASSETS MANAGEMENT

Société Anonyme au capital de 2 636 158,72 euros
Siège social : 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON
335 242 178 RCS DIJON

Modifications

Aux termes des délibérations en date du 01/07/2025, le conseil d'administration a décidé de nommer M. Yi WANG, demeurant 13^{ème} étage - Bat A - Centre Commercial de Changxing 1278 rue Mingzhu - HUZHOU (province de Zhejiang) - CHINE, en qualité de Directeur Général délégué à compter du même jour, pour la durée du mandat du Président Directeur Général.
Pour avis
L2503307

GFV LES BONS VIVANTS

Groupement foncier agricole au capital de 346 200 euros
Siège social : 1 rue Charles Giraud
21190 MEURSAULT
449 663 269 RCS DIJON

Démission co-gérante

La collectivité des membres associés du GFV LES BONS VIVANTS réunis en AGM le 7/07/2025 a décidé de ne pas remplacer Madame Isabelle REULIER, co-gérante démissionnaire ; Monsieur Jean-Marc ROULOT restant seul gérant.
Pour avis : La Gérance
L2503375

HARMEZ IMMO

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000 Euros
Siège social : 16, rue Antoine Becquerel
21300 CHENOVE
RCS Dijon 838 406 288

Suivant procès-verbal en date du 4 juillet 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de réduire le capital de 2.500 € pour le ramener à la somme de 2.500 € et Le siège social a été transféré à 4, rue Théophile Foisset 21000 DIJON, à compter du 4 Juillet 2025.

En conséquence, les articles 4, 7 et 8 des statuts ont été modifiés.
Mention sera faite au RCS de DIJON
Pour avis : La Gérance
L2503386

FRANCHE COMTE BOURGOGNE ANGELS DEUX

Société par actions simplifiée à capital variable au capital minimum de 5 000 Euros
Siège social :
2 bis cours Fleury - 21000 DIJON
R.C.S. Dijon 918 081 241

Par décision de l'assemblée générale ordinaire en date du 24 juin 2025, il a été pris acte de la nomination de Monsieur Patrick TABOURET, demeurant 5 Lotissement les Ormes - 71390 SAINT GERMAIN LES BUXY en qualité de nouveau président, à compter du 24 juin 2025 pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Denis GARET président démissionnaire.

Modification au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
L2503376

MORVAN BOURGOGNE

SAS au capital de 1.000 Euros
Siège social :
Le Cerizot
58230 ALLIGNY EN MORVAN
810 881 615 R.C.S. de Nevers

Le 01/04/2025, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 3 rue Maréchal de Lattre de Tassigny - 21210 SAULIEU, à compter du 01/04/2025.

Président : M^{me} ANNET Dominique, demeurant 27 rue Léon Save B-7000 MONS BELGIQUE.
Radiation au R.C.S. de NEVERS et réimmatriculation au R.C.S. de DIJON.
L2503388

eca**SCI DE GRANVELLE**

Société civile immobilière au capital de 15 244,90 Euros
Siège social : 9 Place Darcy
21000 DIJON
389 290 958 RCS Dijon

Modification gérance transfert siège social

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire en date du 30 juin 2025, il résulte que :

- Monsieur Claude CORNUOT, demeurant 10 Rue Bellevue à DAIX (21121), a été nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Jean François PUCHOT.

- le siège social a été transféré de DIJON (21000), 9 Place Darcy à DIJON (21000), 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy à compter du 30 juin 2025 et l'article 4 des statuts a été modifié comme suit :

Ancienne mention : 9 Place Darcy, 21000 DIJON
Nouvelle mention : 37 Rue Elsa Triolet, Parc Valmy, 21000 DIJON

Modification sera faite au greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis : La Gérance
L2503365

PARAMED EXPRESS

Aux termes d'une décision en date du 30/06/2025, l'associée unique de la société PARAMED EXPRESS, société par actions simplifiée au capital de 7.500 €, siège social : 1B Rue Champeau - 21800 QUETIGNY, R.C.S. DIJON 790 169 601, il résulte que : - La société HOLDING 2EVIE, société par actions simplifiée au capital de 575.100,00 €, dont le siège social est 29B rue Léon Veuil Picard - 21120 DIENAY, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 799 827 530, a été nommée en qualité de présidente en remplacement de la société GROUPE NCB, démissionnaire. Monsieur Christophe BELLISSENT, directeur général démissionnaire, n'a pas été remplacé.
Pour avis : La présidente.
L2503389

SCI BAUDION

Société civile immobilière au capital de 74.800 Euros
Siège social : 18 rue des Acacias
21150 MENETREUX LE PITOIS
534 062 104 R.C.S. Dijon

Modification du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 juin 2025 a autorisé le retrait d'un associé de ses fonctions de cogérance et constaté la réduction du capital social de 75.000 € à 74.800,00 € par rachat et annulation de 2 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Ancienne mention :
Le capital social est fixé à la somme de : SOIXANTE QUINZE MILLE € (75.000,00 €).

Il est divisé en 750 parts, de CENT € (100,00 €) chacune, numérotées de 1 à 750 attribuées aux associés comme suit :

Monsieur Jean BAUDION UNE (1) part sociale portant le numéro 375.

Madame Jacqueline BAUDION UNE (1) part sociale portant le numéro 750.

Monsieur Jean-Charles BAUDION SEPT CENT QUARANTE HUIT (748) parts sociales numérotées de 1 à 374 et de 376 à 749.

Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à soixante-quatorze mille huit cents € (74.800 €).

Il est divisé en 748 parts sociales de 100 € chacune, entièrement libérées.

Les parts sociales sont attribuées et réparties comme suit :

Monsieur JEAN-CHARLES BAUDION, sept cent quarante-huit parts sociales en pleine propriété, ci 748 parts.

Numérotées de 1 à 374 et de 376 à 749.

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 748 parts.

Modification sera faite au greffe du DIJON.
Pour avis : La Gérance.
L2503439

BDR INNOVATION ET TRANSMISSION

Sociétés par actions simplifiée au capital social de 100.000,00 Euros
Siège social :
18 avenue Françoise Giroud
21000 DIJON
822 793 345 R.C.S. Dijon

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30/06/2025, le capital a été augmenté de 1.116.000 €, le portant de 100.000 € à 1.216.000 €, par émission de 1.116.000 actions de préférence dites «Actions B», d'un montant nominal de 1 € chacune. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Elle a constaté en conséquence que la société a reconstitué ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social. La modification sera déposée au R.C.S. de DIJON.
Pour avis.
L2503409

B Delta B Groupe**EWJ SERVICES**

SASU au capital de 10.000 Euros
Siège social :
2 avenue du Général De Gaulle
21110 GENLIS
R.C.S. de Dijon n° 948 800 768

Avis de transformation

En date du 02/07/2025, l'associé unique a décidé de transformer la société en société à responsabilité limitée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 02/07/2025 et a nommé en qualité de gérant M^{me} HAYA -CARTAUT Wardia, demeurant 25 rue du Port Bernard - 21170 ECHENON. Du fait de la transformation, il est mis fin aux fonctions du président.
Modification au R.C.S. de DIJON.
L2503423

SYSTEMIS CONSEIL
Tax & Legal
Avocats
9 bd de Sévigné - 21000 DIJON**BWSI**

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 Euros
Siège social :
1 avenue Jean Bertin
21000 DIJON
R.C.S. Dijon 989 037 619

Avis de modification

Par PV d'AGE en date du 10/07/25, il a été décidé de modifier l'objet social comme suit : Le conseil en investissements financiers ; Le courtage en assurances ; Le démarchage bancaire et financier ; Le courtage en opérations de banque et services de paiement. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au R.C.S. de DIJON.
Pour avis : Le président.
L2503437

POURSUITE D'ACTIVITE**PATIO KIRIEL**

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
Siège social : 46 avenue Du Drapeau
21000 DIJON
538039694 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 26 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis : La Gérance.
L2502773

DISSOLUTION**DE SOCIETE****4B-IDF****Dissolution**

L'AGE du 31/12/2024 de la société 4B-IDF (SCI au capital de 3000 € ayant son siège Route des Cinq Fonds 21440 VAUX SAULES immatriculée 799 245 691 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et ladite assemblée, a nommé le gérant Vincent BONNEAU (demeurant 15 rue du Puits Chirot, 21120 CHAIGNAY) en tant que liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation, a fixé le siège de liquidation à Route des Cinq Fonds 21440 VAUX SAULES, pour toute correspondance et notification d'actes et documents. Dépôt au RCS de DIJON. Pour avis. Le Liquidateur.
L2503354

SCI 4B-I**Dissolution**

L'AGE du 31/12/2024 de la SCI 4B-I (S.C. au capital de 4 000 € ayant son siège Route de Cinq Fond, La Jacquerie, 21440 VAUX SAULES, immatriculée 4789 877 490 RCS DIJON) a décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel prévu aux statuts et à l'AGE, a nommé son gérant Vincent BONNEAU (demeurant 15 rue du Puits Chirot, 21120 CHAIGNAY) liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus, a fixé le siège de liquidation Route de Cinq Fond, La Jacquerie, 21440 VAUX SAULES pour toute correspondance et notification d'actes et documents concernant la liquidation. Dépôt au RCS de DIJON.
Pour avis : Le Liquidateur.
L2503396

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DEUX CHEVRES

SARL au capital de 100.000 Euros
Siège social :
23 rue de l'Eglise
21220 GEVREY CHAMBERTIN
R.C.S. Dijon 523 113 991

Dissolution anticipée de la société

Décision unanime des associés du 20/06/2025 : Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation à compter du même jour

Monsieur Paul THOMAS, demeurant à SW1V 1NP LONDRES (ROYAUME UNI), 8 Eccleston Square, a été nommé liquidateur.

Monsieur Paul THOMAS et Madame Jolanta BAKALARZ ont démissionné de leurs fonctions de cogérants à compter du même jour

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis.
L2503419

ARNAUD COLLARDOT

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 13, Grande Rue - 21490 BRETIGNY
504 017 682 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société ARNAUD COLLARDOT a établi par ASSP en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la société SOBOFRANC, Société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 420 853 400 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/06/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés ARNAUD COLLARDOT et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société ARNAUD COLLARDOT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis
L2503445

FRELIN

Société à responsabilité limitée au capital de 40 000 Euros
Siège social : 1, place Grangier - 21000 DIJON
950 375 717 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société FRELIN a établi par ASSP en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la société SOBOFRANC, Société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 420 853 400 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/06/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés FRELIN et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société FRELIN s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis
L2503446

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

LES P'TITS PAINS DE LOUIS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 54, rue de Dijon
21121 DAIX
794 095 349 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société LES P'TITS PAINS DE LOUIS a été établie par ASSP en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la société SOBOFRANC, Société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 420 853 400 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/06/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LES P'TITS PAINS DE LOUIS et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société LES P'TITS PAINS DE LOUIS s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

L2503447

SOBOMARTHE

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
500 657 168 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société SOBOMARTHE a été établie par ASSP en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la société SOBOFRANC, Société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 420 853 400 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/06/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SOBOMARTHE et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société SOBOMARTHE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

L2503448

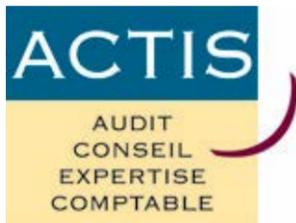
SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN

Société à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros
Siège social : 142, avenue Roland Carraz - 21300 CHENOVE
409 190 741 RCS DIJON

Avis de dissolution

La société SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE a été établie par ASSP en date du 22 mai 2025 un projet de fusion avec la société SOBOFRANC, Société par à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 420 853 400 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30/06/2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.

L2503449



AU SULTAN

Société en nom collectif en liquidation au capital de 1.000 Euros
Siège social :
65B avenue de Langres
21000 DIJON
Siège de liquidation :
65B avenue de Langres
21000 DIJON
852 205 590 R.C.S. Dijon

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 01 juillet 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidatrice Madame Patricia BANDI, demeurant 4 rue des Champs d'Aloux - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisée à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé 65B avenue de Langres - 21000 DIJON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis : Le liquidateur.

L2503434

CLOTURE DE LIQUIDATION



DISTRIMEX

SAS au capital de 9 180 €
Siège social : 4 allée de la Chêne
21380 MESSIGNY ET VANTOUX
RCS de DIJON n°478 656 630

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 15/05/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. VIEILLARD-BARON François de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 15/05/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

L2503077

ALKA

SAS au capital de 500 €
Siège social : 1 B Cours du général de gaulle
21000 DIJON
RCS de DIJON n°841 626 658

Avis de liquidation

L'assemblée générale ordinaire du 04/07/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. COLLIN Alexandre de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 04/07/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

Alexandre COLLIN

L2503356

AM TRANSACTIONS

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 42 Rue des Michérias,
Gigny
21200 BEAUNE
RCS de DIJON n°835 293 424

Avis de liquidation

L'assemblée générale du 30/06/2025 a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur M. GEVREY Philippe de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 30/06/2025.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

le liquidateur

L2503387

4B-IDF

Liquidation

L'AGO du 07/06/2025 de la société 4B-IDF (SC en liquidation, au capital de 3 000 €, ayant son siège social et de liquidation Route des Cinq Fonds, 21440 VAUX SAULES, immatriculée 799 245 691 RCS DIJON) a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Vincent BONNEAU de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de DIJON.

Pour avis : Le liquidateur.

L2503395

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

LAUREAU NOTAIRES

23 rue Jacques Cellerier
21000 DIJON

DELORME-PONSARD

Aménagement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Maître LAUREAU le 3 juillet 2025,

Monsieur Jean-Louis DELORME et Annick Sylvie Marcelle PONSARD, son épouse, demeurant ensemble à DIJON, 74 rue Chanoine Bordet, Mariés sans contrat à DIJON le 20/03/1982, ont aménagé leur régime matrimonial par l'adjonction, seulement en cas de dissolution de la communauté par décès, d'une clause de précipt portant sur le logement de la famille ainsi que le mobilier le composant

Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice à Maître LAUREAU, notaire à DIJON.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation de l'aménagement de leur régime matrimonial au tribunal judiciaire de leur domicile

Pour avis.

L2503358

ANNONCES LEGALES

NIOT Angélique
DOTTI Virginie
COLLET Chloé
TYSSANDIER Julie
03.80.68.25.55

annoncelogale.jdp@legalnet.org

FUSION

SOBOF / FUSION SOBOP

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
420 853 400 RCS Dijon

Avis de fusion

La société SOBOFRANC a été établie en date du 22 mai 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE, Société par à responsabilité limitée au capital de 8 000 euros, dont le siège social est 142, avenue Roland Carré - 21300 CHENOVE, 409 190 741 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société SOBOFRANC, la société SOCIETE BOURGUIGNONNE DE PAIN AU LEVAIN - SOBOPALE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBOFRANC et considérées comme accomplies par la société SOBOFRANC depuis le 01/01/2025.

Pour avis

L2503427

SOBOFRANC

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
420 853 400 RCS Dijon

Avis de fusion

La société SOBOFRANC a été établie en date du 22 mai 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société SOBOMARTHE, société par à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON, 500 657 168 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés SOBOMARTHE et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société SOBOFRANC, la société SOBOMARTHE s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBOFRANC et considérées comme accomplies par la société SOBOFRANC depuis le 01/01/2025.

Pour avis

L2503426

SOBOFRANC

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
420 853 400 RCS Dijon

Avis de fusion

La société SOBOFRANC a été établie en date du 22 mai 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société ARNAUD COLLARDOT, Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 13, Grande rue - 21490 BRETIGNY, 504 017 682 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés ARNAUD COLLARDOT et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société SOBOFRANC, la société ARNAUD COLLARDOT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBOFRANC et considérées comme accomplies par la société SOBOFRANC depuis le 01/01/2025.

Pour avis

L2503422

SOBOFRANC

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
420 853 400 RCS Dijon

Avis de fusion

La société SOBOFRANC a été établie en date du 22 mai 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société FRELIN, société par à responsabilité limitée au capital de 40 000 euros, dont le siège social est 1, place Grangier - 21000 DIJON, 950 375 717 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés FRELIN et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société SOBOFRANC, la société FRELIN s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBOFRANC et considérées comme accomplies par la société SOBOFRANC depuis le 01/01/2025.

Pour avis

L2503424

DERNIER DELAI POUR DEPOSER VOS ANNONCES LEGALES

POUR UNE PUBLICATION LE LENDEMAIN DEPOSER VOS ANNONCES AVANT 16HEURES

03.80.68.25.55.
annoncelogale.jdp@legalnet.org

SOBOFRANC

Société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros
Siège social : 154, avenue Victor Hugo - 21000 DIJON
420 853 400 RCS Dijon

Avis de fusion

La société SOBOFRANC a été établie en date du 22 mai 2025 un projet de fusion établi par ASSP avec la société LES P'TITS PAINS DE LOUIS, société par à responsabilité limitée au capital de 10 000 euros, dont le siège social est 54, rue de Dijon - 21121 DAIX, 794 095 349 RCS DIJON. Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date des 24 et 25 mai 2025 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 30 juin 2025. En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la SOCIETE DIJONNAISE DE PANIFICATION, étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés LES P'TITS PAINS DE LOUIS et SOBOFRANC depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la fusion n'a pas donné lieu à approbation par l'assemblée générale extraordinaire des sociétés concernées, il n'a pas été procédé à une augmentation du capital de la société SOBOFRANC, la société LES P'TITS PAINS DE LOUIS s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée. Toutefois, fiscalement et comptablement, la fusion a pris effet rétroactivement au 01/01/2025, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la Société depuis le 01/01/2025 jusqu'au 30/06/2025 seront réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société SOBOFRANC et considérées comme accomplies par la société SOBOFRANC depuis le 01/01/2025.

Pour avis

L2503425

TRANSMISSION

UNIVERSELLE

DE PATRIMOINE



2 bis rue du Cap Vert - 21800 QUETIGNY

DOMAINE MARIE-LAURE ET FRANCINE SERRIGNY

Transmission universelle de patrimoine

Dénomination : DOMAINE MARIE-LAURE ET FRANCINE SERRIGNY
Forme : SCEA au capital de 561.300 euros.

Siège social : 14 Rue de Citeaux, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE 811 485 549 RCS de Dijon.

Suivant décision du 6 juin 2025, l'associée unique DOMAINE FRANCINE ET MARIE-LAURE SERRIGNY, SAS au capital de 20.000 euros, sise 4 Rue du Bouteiller, 21420 SAVIGNY-LES-BEAUNE, 751 035 411 RCS de Dijon, a décidé la dissolution sans liquidation de la société dans les conditions de l'article 1844-5, al. 3 du Code Civil.

Les créanciers de la société DOMAINE MARIE LAURE ET FRANCINE SERRIGNY pourront former oppositions devant le Tribunal de Commerce dans le délai de trente jours de l'avis au BODACC.

L2503363

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or

CEMATH INVEST

Par décision du 08/07/2025, la société CEMATH INVEST, SARL au capital de 310.000 €, dont le siège social est 1 allée des Prés de la Croix - 21490 BROGNON, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 852 911 155 a, en sa qualité d'associée unique de la société CHIPIE & COMPAGNIE, SASU au capital de 1.000 €, dont le siège social est 1 allée des Prés de la Croix - 21490 BROGNON, immatriculée au R.C.S. DIJON sous le numéro 889 954 160, décidé la dissolution anticipée de ladite société par confusion de patrimoine et sans liquidation, conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil. Cette dissolution entraîne la transmission universelle du patrimoine de la société CHIPIE & COMPAGNIE au profit de la société CEMATH INVEST, sous réserve qu'à l'issue du délai d'opposition de trente jours à compter de la date de publication du présent avis, les créanciers sociaux n'aient pas formé opposition à la dissolution ou, en cas d'opposition, que celles-ci soient rejetées en première instance ou que le remboursement des créances ait été effectué ou les garanties constituées. Cette décision de dissolution a fait l'objet d'une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce de DIJON, 13 boulevard Clémenceau - 21000 DIJON.

Pour avis : Le président.
L2503440

TRIBUNAL DE
COMMERCE DE DIJONJugement
du 01 juillet 2025

SAS PRODIJ DJ & DESIGN, 7B Rue du Chapeau Rouge, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 880 138 763. Autres activités récréatives et de loisirs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. L2503325

SARL BATI DECOR 21, 1 Rue des Fermes, 21700 Corgoloin, RCS Greffe de Dijon 884 398 512. Travaux de revêtement des sols et des murs. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2503326

SAS FACTORY MOTORS BY ML, 23 Rue de Chevigny, Crimolois, 21800 Neuilly-Crimolois, RCS Greffe de Dijon 853 283 521. Location de courte durée de voitures et de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2503327

Monsieur Fabien MARESCHAL (EI), 11 rue Buffon, 21121 Fontaine-les-Dijon, RCS Greffe de Dijon 410 775 522. Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2503328

SARL METHALAIT, 8 Rue de la Potale, 21150 Grignon, RCS Greffe de Dijon 530 011 550. Production de combustibles gazeux. Jugement prononçant la liquidation judiciaire désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. L2503332

CLÔTURE POUR
INSUFFISANCE D'ACTIFJugement
du 01 juillet 2025

SAS MAG FOOD, 61 Rue d'York, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 915 158 299. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503317

SAS STRUCTURALYS, 2 Rue Pierre-Joseph Magnin, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 804 145 878. Activités des sociétés holding. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503318

SARL ROCHELOIS SERVICES, Chenesaint-Le Bas, 21530 La Roche-en-Brenil, RCS Greffe de Dijon 524 864 014. Travaux d'installation d'équipements thermiques et de climatisation. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503319

Monsieur Hervé JUSSEY (EI), 21 rue Truchot, 21250 Pagny-la-Ville, RCS Greffe de Dijon 483 080 636. Entretien et réparation de véhicules automobiles légers. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503320

SARL L'ATELIER DE MARIE, 5 Chemin des Vaches, 21200 Bligny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 913 600 219. Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503321

SAS NOUVELLE MY KEBAB, 2 Rue Marceau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 908 530 017. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503333

SARL O'maquis Corse, 14A Route de Dijon, 21380 Épagny, RCS Greffe de Dijon 840 047 583. Commerce de détail alimentaire sur éventaires et marchés. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503334

SARL JANES, 46 Rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 805 339 090. Commerce d'alimentation générale. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503335

SAS BATI-PLACO 21, 17 Rue George Sand, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 883 181 471. Travaux de plâtrerie. Jugement prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif. L2503336

LIQUIDATION
JUDICIAIREJugement
du 01 juillet 2025

SARL LE BRÈS, 16 Grande Rue, 21510 Minot, RCS Greffe de Dijon 952 193 092. Autres commerces de détail spécialisés divers. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Janvier 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim

BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503323

SARL B. M. EST, 51 Rue Jean-Jacques Rousseau, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 510 850 043. Installation de machines et équipements mécaniques. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503324

SAS HOSTLINE, 5 Impasse des Ébasoires, 21800 Quetigny, RCS Greffe de Dijon 851 285 056. Traitement de données, hébergement et activités connexes. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 12 Mars 2025, désignant liquidateur SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chaussier - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503329

le Journal du Palais

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Administrations, Avocats, Chefs d'Entreprises,
Officiers Ministériels, Mairies, Tribunaux...

Nos services sont à votre disposition pour
traiter au mieux vos publications.

Envoyez vos annonces d'insertions judiciaires et légales
par mail :

annoncelegale.jdp@legalnet.org

Toutes les annonces légales de votre département sur journal-du-palais.fr

Côte-d'Or / Yonne

SARL PROGEDI, le Pre Neuf, 21200 Montagny-lès-Beaune, RCS Greffe de Dijon 310 709 985. Nettoyage courant des bâtiments. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 01 Décembre 2024, désignant liquidateur SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503330

SAS LIXUS, 14B Rue Jean Moulin, 21300 Chenôve, RCS Greffe de Dijon 900 296 757. Restauration de type rapide. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 15 Mai 2025, désignant liquidateur SELARL 4R SOLUTIONS prise en la personne de Maître Jean-Joachim BISSIEUX 2 B, rue Marbotte - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503331

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

Jugement du 01 juillet 2025

SARL EGIDIA, 71 BIS Avenue Jean Jaurès, 21000 Dijon, RCS Greffe de Dijon 519 654 669. Ingénierie, études techniques. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 23 Avril 2025, désignant administrateur SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : de représentation dans le redressement judiciaire, mandataire judiciaire SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503322

Jugement du 03 juillet 2025

SAS API TECH SAS, 11 B avenue GENERAL DE GAULLE, 54280 Seichamps, RCS Greffe de Nancy 451 972 483. Fabrication d'autres machines spécialisées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Juin 2025, désignant administrateurs SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS 5, rue René Char - 21000 Dijon et SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503337

SAS API LOGISTIQUE, 11B avenue du Général de Gaulle, 54280 SEICHAMPS, RCS Greffe de Nancy 952 724 383. Fabrication d'autres machines spécialisées. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Juin 2025, désignant administrateurs SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS 5, rue René Char - 21000 Dijon et SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataires judiciaires SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503338

SAS PIZZAO (SAS), 2B rue Charles Lucot, 52100 Saint-Dizier, RCS Greffe de Chaumont 843 265 786. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Juin 2025, désignant administrateurs SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS 5, rue René Char - 21000 Dijon et SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataires judiciaires SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503339

SAS JUST QUEEN SAS, 11 avenue du Général de Gaulle, 54280 Seichamps, RCS Greffe de Nancy 892 330 721. Restauration de type rapide. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire, date de cessation des paiements le 25 Juin 2025, désignant administrateurs SELARL AJ PARTENAIRES représentée par Maître Jean-Baptiste AUDRAS 5, rue René Char - 21000 Dijon et SELARL AJRS représentée par Maître Marlène LOISEAU 13, rue de Montigny - 21000 Dijon avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataires judiciaires SELARL ASTEREN prise en la personne de Maître Thibaud POINSARD 19, avenue Albert Camus - 21000 Dijon et SELARL MJ & ASSOCIÉS, représentée par Maître Véronique THIEBAUT 5, rue Docteur Chausser - 21000 Dijon. Les créances sont à adresser, dans les deux mois de la publication BODACC, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce. L2503340

VENTE CESSION

ATTRIBUTION D'APPORTS



SCP François PENY,
François GUILLERMET,
Stéphanie CHAPUIS et
Luc DASNOY
Notaires associés
2 rue Bossack - 21000 DIJON

ABA

2 rue du Bourg (21110) LONGCHAMP

Aux termes d'un acte authentique reçu le 30/06/2025 par Maître François PENY, Notaire à DIJON (21000), La société dénommée ABA, SNC au capital de 4 000 €, ayant son siège social 2 rue du Bourg 21110 LONGCHAMP, immatriculée sous le n°504437484 au RCS de DIJON,

A cédé à la société dénommée HLGE, SNC au capital de 4 000 €, ayant son siège social 2 rue du Bourg 21110 LONGCHAMP, immatriculé au RCS de DIJON sous le n°945366573,

Un fonds de commerce de bar, bimboloterie, journaux, loto et jeux brasserie auquel est attaché la gérance d'un débit de tabac, exploité 2 rue du Bourg, 21110 LONGCHAMP,

Moyennant le prix de 70 000 €, s'appliquant :

- éléments incorporels : 40.000€
- éléments matériels : 30.000€
La date d'entrée en jouissance est fixée au 30/06/2025.

Les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publicités légales au siège de l'étude de Me PENY François, notaire à DIJON (21000).

Le notaire

L2503452

TRIBUNAUX DE

COMMERCE EXTÉRIEUR

Max Möbel Besançon
42 Chemin des Montarmots, ZA Montarmot - 25000 BESANÇON.
R.C.S. Besançon : 841 280 498.
Etablissement secondaire à DIJON : 841 280 498 - 2019 B 904.
ACTIVITE : Vente de meubles au détail.
Jugement du tribunal de commerce de BESANÇON en date du 04 Juin 2025 arrêtant le plan de redressement, durée du plan 10 ans nommé Commissaire à l'exécution du plan Selarl Guigon Associés 3, avenue Commandant Marceau - 25000 BESANÇON . L2503352

REDRESSEMENT

JUDICIAIRE

FAST RETAILING FRANCE
151 rue Saint-Honoré - 75001 Paris 1^{er} Arrondissement. R.C.S. PARIS : 482 065 786.

Etablissement secondaire à DIJON : 482 065 786 - 2024 B 1345.

ACTIVITE : La fabrication, la confection, l'achat, la vente au détail ou non de tous vêtements, articles de confection, d'habillement et accessoires, la bonneterie, la lingerie, la maille, la maroquinerie ; et en général l'équipement de la personne ; La retouche de tous vêtements et toutes confections en tous genres et toutes matières et de tout ce qui concerne le prêt-à-porter en général et ses accessoires de toutes sortes et de toutes natures ; l'import-export, le négoce en gros et en détail de tous les produits mentionnés ci-dessus et de tous produits annexes tels que bijoux fantaisie, accessoires de mode et habillement, cadeaux, gadgets, confection, connexes ou susceptibles de favoriser l'essor de la Société.

Le Tribunal des Activités Economiques de Paris a prononcé en date du 01/07/2025 l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire sous le numéro P202502565 date de cessation des paiements le 20/06/2025, et a désigné juge commissaire : M. Moïse Serero, juge commissaire suppléant : M. Patrick Armand, administrateur : SELARL 2M ET ASSOCIÉS en la personne de Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Hélène Charpentier, membre de Solve 17 place Beffroy 92200 Neuilly-sur-Seine, avec pour mission : d'assister, mandataire judiciaire : SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup -Thomas 41 rue de l'Echiquier 75010 Paris, SELARL ATHENA en la personne de Me Camille Steiner 16 rue Friant 75014 Paris, et a ouvert une période d'observation expirant le 01/01/2026, les déclarations des créances sont à déposer au mandataire judiciaire dans les deux mois à compter de la date de publication au bodacc. L2503353

Yonne

CHANGEMENT DE

REGIME MATRIMONIAL

ÉPOUX DOIGNON/
VEXIAU

Suivant acte reçu par Maître Delphine VINCENT, Notaire à PARIS, le 7 juillet 2025, Monsieur Dominique François Marie Pierre DOIGNON et Madame Marie Jeanne VEXIAU, demeurant ensemble à SAINT-AUBIN-CHATEAU-NEUF (89110), 4 chemin du fort.

Mariés à la mairie de PARIS 16^{ÈME} ARRONDISSEMENT (75016) le 8 octobre 1982 sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ont procédé au changement de leur régime matrimonial, adoptant celui de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de la communauté au conjoint survivant.

Les oppositions pourront être faites dans les 3 mois de la date de parution du présent avis et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier en l'Etude de Maître Delphine VINCENT, Notaire à PARIS (8^{ème}), 10 rue du Cirque - CRPCEN 75048. L2503420

CONSTITUTION

DE SOCIETE

LDS
GROUPE

IMMO M.E 89

Société civile immobilière au capital de 1.000 Euros
Siège social : 25 rue du Coteau 89113 CHARBUY

Avis de constitution

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique en date du 7 juillet 2025, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : IMMO M.E 89.

Siège social : 25 rue du Coteau - 89113 CHARBUY.

Objet social : L'acquisition de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement desdits biens dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital social : 1.000 €, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Emilien BALLOT, demeurant 25 rue du Coteau - 89113 CHARBUY et Madame Murielle ROUA, demeurant 1 chemin de Courault - 89113 FLEURY LA VALLEE.

Clauses relatives aux cessions de parts : Agrément requis dans tous les cas, agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales

Immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés de AUXERRE.

Pour avis : La Gérance.

L2503394

MODIFICATION

DE STATUTS

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAU
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

HEROIC HOLDING

Société par actions simplifiée au capital de 1.316.718 Euros
Siège social : 7 rue Henri Collinet 89100 MALAY LE GRAND 817 382 336 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 16 juin 2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante :

- L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et l'aliénation du ou des immeubles devenus inutilités à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis : La Présidente.

L2503397

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAU
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

STPM

Société par actions simplifiée au capital de 2.000 Euros

Siège social :
33 route de Noé
89100 MALAY LE GRAND
932 652 258 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale mixte en date du 1^{er} juillet 2025, il résulte que Monsieur Kévin ERUSSARD, demeurant 33 route de Noé - 89100 MALAY-LEGRAND :

- A été révoqué de ses fonctions de directeur général ;

- A été nommé en qualité de président en remplacement de Monsieur Jérémie NEUMANN, démissionnaire.

Il a été également décidé de nommer Monsieur Jérémie NEUMANN en qualité de directeur général.

Pour avis : Le président.

L2503402

ifac avocats
Le bon conseil L

28 boulevard du 14 Juillet
10000 TROYES

EXPERT JARDIN

Société par actions simplifiée au capital de 1.423.376 Euros
22 rue des Crots Taupins
ZA des Bréandès
89000 PERRIGNY
399 131 218 R.C.S. Auxerre

Le 31/10/2024 les associés ont nommé en qualité de directeur général, à compter du 01/11/2024 :

- SCOMAS HOLDING, SAS au capital de 1.000.000 €, ayant son siège social à MONTEAU (89470), 6 rue des Caillottes, ZI de la Plaine des Isles, immatriculée 304 576 424 R.C.S. AUXERRE ;

- SBC, SARL au capital de 7.610 €, ayant son siège social à BRESSEY-SUR-TILLE (21560), 11 rue du Varin, immatriculée 788 496 487 R.C.S. DIJON. L2503413

AVOCATS VIGNET ASSOCIÉS
SCP D'AVOCATS INTER-BARREAU
1, place du Palais de Justice
89000 AUXERRE
18, rue du Général Leclerc
89100 SENS
Tél : 03 86 52 60 00
www.avocats-vignet.fr

EDAL

Société civile immobilière au capital de 1.500 Euros

Siège social :
7 rue du Commerce - 89100 SENS
482 646 643 R.C.S. Sens

Aux termes d'une délibération en date du 2 juin 2025, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 7 rue du Commerce - 89100 SENS au 25 route de Pont sur Seine - 10400 LA VILLENEUVE AU CHATELOT à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de SENS.

Pour avis : La Gérance.

L2503415

DISSOLUTION

DE SOCIETE

YONNE IMPACT

SARL
au capital de 5.000,00 Euros
Siège social :
AVROLLES, 2 rue des Gains
89600 SAINT FLORENTIN
953 286 010
Inscrite au R.C.S. de Auxerre

Publication en application des articles R210-3 et R 210-9 du Code de commerce. La société est détenue par un nouvel associé unique. Ce changement n'a pas entraîné de modification statutaire. La dissolution de la société en application de l'article 1844-5, 3^{ème} alinéa, du Code civil a été décidé le 29/04/2025. Les détails de cette opération figureront dans une annonce à publier au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales à la diligence du Greffier. L2503368

PH. RUIZ

Société par actions simplifiée au capital de 1.100,00 Euros
Siège social :
35 rue Romaine Vassy
89200 ETAULE
442 829 065 R.C.S. Auxerre

Avis de dissolution et de nomination du liquidateur

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30/06/2025, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.

A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation : Monsieur Philippe RUIZ, demeurant 35 rue Romaine - Vassy - 89200 ETAULE.

Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante : Chez Monsieur Philippe RUIZ, 35 rue Romaine Vassy - 89200 ETAULE, siège de la liquidation.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE.

Pour avis : Le liquidateur.

L2503407

CLOTURE

DE LIQUIDATION

LE FOURNIL

D'AURÉLIE

Société à responsabilité limitée à associé unique en cours de liquidation Au capital de 2 500,00 Euros

Siège social :
52 rue Bourneil
89000 AUXERRE

Siège de la liquidation :
9 rue Dumont d'Urville
89000 AUXERRE

Liquidateur :
Madame Aurélie GUILLEMINOT demeurant 9 rue Dumont d'Urville 89000 AUXERRE
799 598 024 RCS Auxerre

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 28 février 2025, l'associée unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus à la liquidatrice, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter de ce jour.

Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

La liquidatrice.

L2503359

OUTIL DE RÉFÉRENCE INCONTOURNABLE DES DÉCIDEURS LOCAUX ET RÉGIONAUX



Vous souhaitez **commander des exemplaires** du hors-série
LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES 2025** :

Je souhaite recevoir exemplaire(s) du Hors-Série LA CÔTE-D'OR **EN CHIFFRES** au tarif de 12,00 € Soit 12,00 € x =

Société : M. Mme Mlle Nom :

Adresse : Code Postal, Ville :

Signature :

BON DE COMMANDE À RETOURNER AU JOURNAL DU PALAIS BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ
Service Abonnement : 2B, Avenue de Marbotte, 21000 DIJON - Tél. 03 80 68 25 55 - abonnement.jdp@legalnet.org

AVIS D'EXPERT

Licenciement et vie personnelle : tout n'est pas permis...

Droit du travail. Un fait qui relève de la vie personnelle du salarié peut-il justifier un licenciement ?
Non, en principe, mais il est des cas où le licenciement est autorisé.
Il convient toutefois d'être prudent. Voici l'état du droit actuel.



PAR LOÏC DUCHANOY ET JEAN-PHILIPPE SCHMITT AVOCATS
 SPÉCIALISTES EN DROIT DU TRAVAIL,
 MEMBRES DE L'ORDRE DES AVOCATS
 DE DIJON.



La règle de principe est claire, détaille Me Duchanoy. Un motif tiré de la vie personnelle du salarié ne peut pas justifier que soit prononcée à son encontre une sanction disciplinaire. Ce principe consacré de longue date empêche l'employeur de s'immiscer dans une situation qui ne relève pas de la sphère professionnelle ou de vouloir moraliser une situation qu'il réprouve mais qui en réalité ne le regarde pas. Dès lors, un licenciement qui serait prononcé à ce titre serait jugé sans cause réelle et sérieuse, voire nul s'il portait atteinte à l'intimité de la vie privée du salarié.

Deux tempéraments doivent toutefois être signalés.

Le premier concerne le comportement du salarié en dehors du temps et du lieu de travail qui constituerait toutefois un manquement à une obligation résultant de son contrat de travail. Tel est par exemple le cas de la divulgation d'informations confidentielles de l'entreprise sur les réseaux sociaux, même sur un compte privé, car ce faisant le salarié viole la clause de confidentialité qui résulte de son contrat de travail. De même, peut être sanctionné un salarié qui a violé la clause d'exclusivité contenue dans son contrat de travail en travaillant pendant son temps libre pour un autre employeur, peu importe qu'il soit un concurrent ou non de son employeur principal. Le grief résulte du manquement

à une obligation découlant du contrat de travail

La seconde exception concerne des faits relevant de la vie personnelle du salarié mais qui ont un lien suffisamment étroit avec la vie professionnelle. C'est l'exemple de comportements violents entre collègues lors d'un voyage organisé par l'employeur, de vols commis dans un hôtel partenaire de l'employeur qui lui causent un préjudice en termes d'image ou encore d'un accident causé par un salarié en état d'ébriété causé avec un véhicule de fonction au retour d'un salon professionnel. À l'inverse, un licenciement disciplinaire fondé sur des faits de détention et de consommation de stupéfiants sur la voie publique, sans lien aucun avec les obligations du contrat de travail ou la vie professionnelle, a été considéré comme étant sans cause réelle et sérieuse.

Mais attention, parfois la limite est ténue, ainsi que cela résulte de l'arrêt rendu le 22 janvier 2025 par la Cour de Cassation (n°23-10.888). Dans cette espèce, une salariée est licenciée pour faute grave pour avoir fumé le narguilé dans la cabine qu'elle partageait avec l'une de ses collègues, de surcroît enceinte, à l'occasion d'une croisière organisée par

l'employeur pour récompenser ses salariés lauréats d'un concours interne à l'entreprise. Il est précisé que la salariée sanctionnée avait été débarquée par le commandant de bord et avait dû être rapatriée par son employeur. La cour suprême confirme l'arrêt qui avait été rendu par la cour d'appel jugeant le licenciement sans cause réelle et sérieuse. En effet, s'agissant d'un voyage touristique durant lequel la salariée n'était pas sous lien de subordination de son employeur, et en l'absence d'un trouble caractérisé causé à l'entreprise qui ne justifiait pas d'une plainte de la salariée enceinte ni même de son opposition à l'usage du narguilé dans la cabine, il était considéré que les faits reprochés relevaient de la vie personnelle de la salariée sans lien suffisamment étroit avec la vie professionnelle.

DES GARANTIES EXISTENT

Il existe des garanties fondamentales qui protègent les faits et gestes du salarié dans le cadre de sa vie privée, précise Me Schmitt. En effet, l'article 8 de la Convention de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, l'article 9 du Code civil et l'article L1121-1 du Code du travail précisent que chacun a

droit au respect de sa vie privée ou personnelle, même au temps et au lieu de travail.

Ainsi, l'employeur ne peut procéder à un licenciement pour un motif relevant de la vie privée du salarié sauf l'hypothèse où le fait invoqué crée un trouble objectif caractérisé au sein de l'entreprise. Dans ce cas, le licenciement pour trouble objectif n'est pas de nature disciplinaire.

Le trouble objectif se définit généralement par le désordre, le retentissement ou les conséquences néfastes que le fait de la vie privée génère au sein de l'entreprise. Le trouble peut dépendre aussi des fonctions particulières du salarié ou de la finalité de l'activité de l'entreprise.

Mais attention, il ne s'agit pas de reprocher n'importe quoi au salarié.

Prenons l'exemple des mails adressés par le salarié à l'aide de son ordinateur professionnel. L'on pourrait penser que l'utilisation de l'adresse mail professionnelle permette à l'employeur de s'en prévaloir pour faire des reproches au salarié. Oui s'il s'agit d'échanges professionnels, non s'il s'agit d'échanges privés. En effet, le respect de l'intimité de la vie privée implique en

particulier le secret des correspondances. Ainsi, l'employeur ne peut utiliser le contenu des messages personnels émis par le salarié et reçus par lui grâce à un outil informatique mis à sa disposition pour son travail, pour le sanctionner.

Dans une affaire récente (*Soc. 25 septembre 2024 n°23-11860*), il était question des mails échangés lors d'une conversation privée avec trois personnes au moyen de la messagerie professionnelle installée sur son ordinateur professionnel, mails contenant des blagues, photos et commentaires à connotation sexuelle, mais au contenu privé sans rapport avec l'activité professionnelle. Il a été considéré par la cour de cassation que cette conversation de nature privée n'étant pas destinée à être rendue publique, ne constituait pas un manquement du salarié aux obligations découlant du contrat de travail, de sorte que l'employeur ne pouvait pas s'en prévaloir pour le sanctionner.

Plus généralement, le salarié dispose – sauf abus de celle-ci – d'une liberté d'expression au sein et en dehors de l'entreprise, cette dernière ne pouvant être limitée que par des restrictions justifiées par la nature des tâches à accomplir et proportionnées au but recherché. Également, la liberté de la vie privée, dont relève la liberté sexuelle comme celle de la vie affective, s'oppose à ce que soit considérée comme un motif de licenciement l'existence d'une relation amoureuse entre deux salariés d'une même entreprise quand bien même l'un des deux serait placé sous l'autorité de l'autre. Il ne peut être procédé à un licenciement pour une telle cause que si le comportement des salariés, compte tenu de la nature de leurs fonctions, a créé un trouble caractérisé au sein de l'entreprise. C'est néanmoins à l'employeur d'apporter la preuve de ce trouble caractérisé.

En conclusion, il faut retenir que, sauf exceptions très encadrées, un fait tiré de la vie personnelle du salarié ne peut pas justifier un licenciement disciplinaire, la tendance la plus récente étant au renforcement de cette protection de la vie privée.

Un été en France

Au cœur de l'Alsace verte

Dans le Bas-Rhin, Niederbronn-les-Bains est connu pour ses sources thermales et pour être une porte d'entrée du Parc naturel régional des Vosges du Nord, classé réserve mondiale de la biosphère par l'Unesco. Labellisée « station verte », la cité est un concentré d'Alsace, grâce à son histoire, sa gastronomie, tout en étant proche de nombreux sites historiques et patrimoniaux.

Niederbronn signifie « Fontaine Basse » en dialecte alsacien. La petite cité, située tout au nord du département, porte ce nom depuis le IX^{ème} siècle. Cette appellation vient de la source centrale, aujourd'hui connue sous le nom de « source romaine ». D'ailleurs, les armoiries de la ville intègrent cet élément lié à l'eau. Elles représentent un bassin en or sur fond bleu, où s'écoule une fontaine d'argent. La découverte de nombreux vestiges et surtout de pièces de monnaie offertes aux divinités de la source par des curistes reconnaissants atteste que les Romains appréciaient déjà ce site. Les historiens estiment que c'est dès le I^{er} siècle que ces conquérants avaient établi une cité avec des thermes autour de la source, des établissements toujours réputés et recherchés. Mais les guerres successives mettent à mal la cité, la détruisant en partie. Au XVI^{ème} siècle, le comte Philippe de Hanau entreprend la restauration des bains de la ville. Le XVIII^{ème} siècle voit la famille De Dietrich développer l'industrie métallurgique, toujours en exercice de nos jours. Cette famille illustre continue à restaurer la partie thermale. Sous le Second Empire, la station connaît une période faste, comptant jusqu'à 3.000 curistes en 1869. En 1926, la cité obtient le classement de la première station hydrothermale d'Alsace. La même année, l'autorisation de jeux lui est accordée : son casino

et ses thermes la classent désormais inmanquablement comme un séjour de villégiature de premier choix, à l'instar de sa grande voisine allemande et réputée Baden-Baden, située presque symétriquement de l'autre côté de la frontière.

ATTRAIT CULTUREL ET PATRIMONIAL

Les deux sources présentes sur le ban communal ont donc fait la richesse de la ville. La première est exploitée pour le bien-être et les cures thermale (*voir encadré*). La seconde, appelée source de la Liese ou source celtique, est commercialisée depuis le début des années 1990 en eau minérale, sous l'appellation « Celtic ». Jusqu'en 2004, la source dite Lichteneck émergeait à la sortie nord de la cité alsacienne, à la lisière de la forêt. Son eau assez froide (10°), oligo-métallique (0,03 g/l), diurétique, en fait une des moins minéralisées de France. Depuis le 26 mai 2004, date de l'arrêté ministériel autorisant son exploitation, l'eau embouteillée par la SA la Source, sous l'appellation « Celtic » ou La Liese », est issue d'un nouveau captage situé aux abords de l'usine.

Aujourd'hui, la commune compte près de 4.500 Niederbronnois et son attrait culturel et patrimonial, au-delà de l'établissement thermal, en fait un site prisé de nombreux visiteurs. Tout en demeurant modeste et calme, à la différence des grands centres touristiques et balnéaires. Pour les férus d'histoire, la Maison de l'Archéologie des Vosges du Nord, située avenue Foch, présente un panorama complet

des recherches archéologiques dans le nord de l'Alsace, de la Préhistoire à l'ère industrielle.

PETITE RÉGION STRATÉGIQUE

Mais l'emplacement de la ville est surtout très intéressant car situé à l'entrée sud du Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, idéal pour les amateurs de randonnées et plus largement de nature. Les rochers de grès roses, typiques de la région, de vastes forêts traversées par de nombreux sentiers de randonnée bien balisés, grâce au travail des inlassables bénévoles du Club Vosgien, en font le paradis des marcheurs. Des sommets des petites montagnes, collines et ballons, on peut observer de magnifiques panoramas. La ville est également proche des anciennes fortifications et châteaux médiévaux, comme le Château de Fleckenstein ou le Château du Haut-Barr. Ces vestiges témoignent de l'importance stratégique de la région au cours des siècles. Elle est également située à proximité de nombreux autres sites touristiques, comme Strasbourg, la Route des Vins, le Mont Sainte-Odile, ou les villages pittoresques de la région comme Eguisheim ou Riquewihr.

L'Alsace est une région riche en traditions, que ce soit au niveau de la gastronomie, de l'artisanat ou des festivités. Niederbronn-les-Bains ne fait pas exception avec ses événements locaux, ses marchés traditionnels, et ses spécialités culinaires comme la choucroute, les bretzels, ou encore le vin d'Alsace. Sans oublier que l'hiver, les sentiers bien balisés sont aussi propices à la pratique du ski de fond et de la raquette. En résumé, Niederbronn-les-Bains est idéale pour ceux qui recherchent une combinaison de bien-être, de nature, d'histoire et de tranquillité. C'est aussi un bon choix pour les familles, les amoureux de la nature, et ceux qui veulent découvrir la culture alsacienne dans un cadre authentique.

♦ Informations : Office de tourisme de Niederbronn-les-Bains et de l'Alsace verte. alsace-verte.com

PAR DOMINIQUE PÉRONNE,
LES AFFICHES D'ALSACE
ET DE LORRAINE
POUR RÉSOHEBDOÉCO,
ASSOCIATION REGROUPANT
27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com



OTI DE L'ALSACE VERTE | CÉDRIC SCHELL

Au point culminant des Vosges du Nord



OTI DE L'ALSACE VERTE | CÉDRIC SCHELL

À proximité, le château de Wasenbourg, intégré au réseau des Villes fortifiées et des Châteaux forts d'Alsace, témoigne de la place stratégique de Niederbronn-les-Bains. Pour prendre de la hauteur, rendez-vous au point culminant des Vosges du Nord, le Grand Wintersberg (photo) à 581 m d'altitude. La tour a été édifée entre 1889 et 1890 par le Club Vosgien et s'élève à 25 m au-dessus du sol. Elle offre une vue panoramique sur le Massif des Vosges du Nord, la Forêt-Noire, le proche Palatinat. Par temps clair, on aperçoit même la cathédrale de Strasbourg.

Des vertus anti-douleurs



OTI DE L'ALSACE VERTE | CÉDRIC SCHELL

Les vertus antirhumatismales des eaux de la source « romaine », qui jaillit en plein centre-ville, sont reconnues depuis des décennies. Chlorurée, sodique et carbo-gazeuse, l'eau de cette source est ainsi indiquée pour les douleurs musculaires et articulaires diverses. Les installations de l'établissement thermal, géré par la société Valvital, sont situées au centre-ville, face au casino. L'établissement dispose d'un équipement moderne de balnéo et physiothérapie. De nombreuses formes d'hydromassages y sont pratiquées. L'établissement thermal propose également une gamme de soins de remise en forme.

Un été en France

Vignoble, arts et châteaux

Avec l'été vient l'envie de parcourir le vignoble bordelais. Cette balade bucolique est l'occasion de découvrir des expositions dans lesquelles art et vignoble dialoguent dans les chais ou les jardins des châteaux, mettant en valeur des artistes régionaux comme internationaux.



C'est un artiste bordelais qui fait l'actualité au château Desmirail. Sébastien Mahon expose cinq toiles grands formats. « C'est un panel de mon travail », explique-t-il. L'artiste a vécu pendant dix ans en Chine, c'est là qu'il s'est « déconstruit » selon ses termes, et fait évoluer sa peinture.

EXPRESSIONS DU RÉEL

Sébastien Mahon puise son inspiration dans la nature, les paysages et l'énergie des éléments, mêlant subtilement héritage occidental et inspirations orientales. Ses représentations d'arbres et de forêts sont lumineuses et intenses. Elles sont à la fois poétiques et réfléchies. « Ce sont des expressions du réel qui s'enchevêtrent avec ma propre réflexion », souligne Sébastien Mahon, le sujet végétal est très intéressant pour ouvrir ce dialogue-là ». L'artiste travaille très longtemps ses toiles avant de les proposer au public. « Il y a une résonance entre la nature, la culture et les chais dans lesquels ils sont exposés », remarque-t-il.

ESPACE INDÉFINI

Dans les chais du château Lynch-Bages, c'est le peintre et graveur français Marc Desgrandchamps (originaire de Sallanches) qui est à l'honneur. Son œuvre, caractérisée par une approche singulière, lui a valu une reconnaissance internationale dans le milieu de l'art. L'artiste joue sur les notions d'opacité, de transparence et de surimpression. Dans sa peinture figurative, la perspective se tord, et dans l'espace indéfini, des anomalies surgissent : corps morcelés et autres objets fantomatiques. Dans les constantes de ses tableaux, on retrouve l'omniprésence du ciel bleu et des corps féminins, en particulier des baigneuses. Le Château Bellefont-Belcier dédie lui une exposi-



Sculptée dans un frêne du domaine de Beychevelle, cette création vivante en bois de Mier Soleilhavoup scrute l'horizon

tion hommage à l'artiste Michel Pourteyron. Ce peintre expressionniste en quête de lumière avait commencé à créer à Marseille où il a passé 20 ans de sa vie avant de revenir dans sa ville natale de Castillon-la-Bataille, où il est décédé en 2011. Une trentaine de ses œuvres, allant de 1996 à 2008, sont à découvrir dans le cuvier du château.

HORS LES MURS

Les œuvres passent parfois les portes du château et se confondent avec le domaine. C'est le cas avec cette nouvelle édition des Flâneries de Beychevelle. Dans le parc du château médocain, une œuvre monumentale de 4,5 mètres de

l'artiste plasticien Mier Soleilhavoup est à découvrir. Sculptée dans un frêne du domaine, cette création vivante en bois scrute l'horizon, traînant derrière elle une barque faite de sarments, d'écorces et de piquets de vigne. Ce géant de bois personnifie la nature dans force et son immensité. « Je suis tombé dans l'art un jour de grand vent », explique Mier Soleilhavoup. Le bois, les fibres, les impulsions... Je compose avec ce que la nature abandonne pour révéler ce qu'elle murmure encore ».

LE CARROSSE

Autre œuvre monumentale, « Le Carrosse » de Xavier Veilhan mon-

Dans la peinture figurative de Marc Desgrandchamps, la perspective se tord, et dans l'espace indéfini, des anomalies surgissent.



tera la garde dans la cour du Château Cadillac jusqu'au 2 novembre prochain dans le cadre du programme « Bien venus » imaginé par le centre des monuments nationaux avec le centre national des arts plastiques. Présenté pour la première fois en 2009 dans la cour du Château de Versailles, l'artiste propose la relecture de l'un des carrosses de Louis XIV. La sculpture évoque un attelage tiré par six chevaux lancés à pleine vitesse. Réalisé en premier lieu à partir d'un travail de dessin numérique, il consti-

tue l'irruption d'une image immatérielle dans l'espace réel. Cette sculpture de couleur pourpre n'est pas sans rappeler celle du lion bleu de la place Stalingrad à Bordeaux, réalisé par le même artiste.

PAR NATHALIE VALLEZ
ÉCHOS JUDICIAIRES GIRONDINS.
POUR RESOHEBDOÉCO, ASSOCIATION
REGROUPANT 27 TITRES DE PRESSE
HEBDOMADAIRE ÉCONOMIQUE
RÉGIONAUX EN FRANCE.
reso-hebdo-eco.com

Informations pratiques

Sébastien Mahon, Château Desmirail, du 12 juin au 27 juillet, à Margaux
« **Panorama** » de **Marc Desgrandchamps**, Château Lynch-Bages, jusqu'au 31 octobre à Pauillac
« **Hommage à Michel Pourteyron** », jusqu'au 31 août au Château Bellefont-Belcier, Saint-Laurent-

des-Combes.
Les Flâneries de Beychevelle, Château Beychevelle, durant la période estivale, Saint-Julien-Beychevelle
« **Le Carrosse** » de **Xavier Veilhan**, Château ducal de Cadillac, jusqu'au 2 novembre, Cadillac-sur-Garonne.

R I E N .
C ' E S T
L E M E N U
D U J O U R
P O U R
D E S M I L L I O N S
D E F R A N Ç A I S .



POUR AIDER LES PLUS
VULNÉRABLES À SORTIR
DE LA PAUVRETÉ
FAITES UN DON SUR
[RESTOSDUCOEUR.ORG](https://restosducoeur.org)



Analyse. En route vers les abysses ! Le bilan du premier semestre est catastrophique pour les immatriculations de voitures particulières et aucun signal positif n'apparaît à l'horizon.

Le marché auto continue de plonger

Les distributeurs de voitures ont le moral à zéro ou pas loin. C'est ce qui ressort d'une enquête récente (voir encadré). On peut les comprendre. Les six premiers mois de l'année ont confirmé la chute sans fin des ventes de voitures neuves en France. Depuis la crise sanitaire, les mauvais résultats se suivent sans discontinuer et 2025 pourrait être la pire année depuis plusieurs décennies si on s'appuie sur les données enregistrées au premier semestre.

Juin n'a pas arrangé la situation avec un recul de 6,7% des immatriculations de voitures particulières et seulement 169.504 modèles livrés. Sur le semestre, les chiffres sont implacables : -8% pour 842.203 ventes. Ce ne sont pas les résultats des utilitaires légers qui ont amélioré les choses. Bien au contraire. Le mois dernier, les VUL se sont écroulés (-24,4%) avec une baisse frôlant les 12 % sur le premier semestre avec 185.449 fourgons et camionnettes. Cela renseigne par ailleurs sur la situation économique des entreprises et des artisans. Confirmation avec le recul des ventes aux flottes d'entreprise qui se sont écroulées en juin (-19%). Un méchant trou d'air ! Par contraste le marché des clients particuliers fait bonne figure avec seulement 1,6% de recul. Mais elles totalisent moins de 46% du total...

Le groupe Renault tire son épingle du jeu dans ce marasme général. Une augmentation de 5% en juin pour 50.000 immatriculations et un semestre positif (+2,2%) avec 232.248 livraisons. Ce résultat appréciable tient exclusivement aux performances de Dacia (+27,3%) alors que la marque Renault recule (-3,2%) tout en baissant deux fois moins que le marché.

C'est l'inverse pour le groupe Stellantis avec une chute de 8% (41.809 unités) le mois dernier et près de 12% (229.674) depuis le début de l'année. Peugeot s'en sort avec une légère progression de 0,9% en juin alors que Citroën est toujours dans la pampa (-9,4%) en dépit d'une gamme



L'excellent démarrage commercial de la R5 e-Tech, près de 16.000 immatriculations, a permis à Renault de tirer son épingle du jeu dans un contexte maussade.

renouvelée. Depuis janvier, le groupe Stellantis accuse une baisse de près de 12% (229.674).

À l'image de l'ensemble du marché, Toyota, numéro 1 des marques importées recule. Une baisse de 7,1% pour la marque en juin et de 7,5% (67.090) sur le semestre. Pour autant, les Yaris Cross et Yaris classique restent en tête des étrangères. Les concernant, on ne parlera pas d'importées puisqu'elles sont produites en France. Fiat (-41,8%), Nissan (-35,1%), Hyundai (-24,5%) et Ford (-22,1%) ont eu un mois de juin difficile pour des raisons multiples.

Grâce aux performances exceptionnelles de la nouvelle gamme Mini (+56,7%) le groupe BMW a dominé le mois de juin dans le segment premium avec 8.829 immatriculations (+15,4%). Mercedes (-2,1%) et Audi (-6,3%) sont moins à la fête.

PLUS D'INTERROGATIONS QUE DE CERTITUDES

Tarifs trop élevés - 24% d'augmentation en moyenne en quatre ans avec des pics jusqu'à +40% - rendant les voitures neuves inaccessibles, non seulement aux

classes populaires mais aussi aux classes moyennes. Malus dit écologique en forte augmentation, parfois jusqu'au délire, instabilité fiscale pour les aides à la transition énergétique, leasing social arrivé tardivement et aux conditions de plus en plus restrictives... : tous les ingrédients sont réunis pour que la situation perdure. Sauf à avoir l'impérieuse nécessité d'acheter une voiture neuve, les clients ne se bousculent pas pour renouveler leur compagnie mécanique. Ce n'est sans doute pas l'envie qui manque mais plutôt les moyens. Sans oublier les multiples incertitudes liées au contexte économique général et à celui plus particulièrement à l'automobile avec une transition énergétique qui inquiète davantage les acheteurs potentiels qu'elle ne les incite à franchir le pas. Les show-rooms des distributeurs ont beau regorger de nouveaux modèles attractifs, avec de multiples propositions thermiques, hybrides sur tous les modes, 100% électriques : rien n'y fait.

Rien n'indique une amé-

lioration à court terme. Les carnets de commande se remplissent difficilement à quelques notables exceptions près et la rentrée ne

s'annonce pas folichonne. Un espoir : les effets positifs attendu du leasing social mis en place cet été. À quelle hauteur se situera

le marché fin décembre ? Personne ne se hasarde plus à faire un pronostic.

Dominique Marée

Électrique. Premiers touchés par la chute du marché : ceux qui vendent et entretiennent les voitures. 90% de la profession est pessimiste et 26% craint des difficultés de trésorerie.

La profession inquiète

Pas facile de garder le moral quand on est distributeur automobile. Les mois se suivent et se ressemblent avec des livraisons en baisse et des carnets de commandes qui se remplissent au compte-goutte pour la plupart d'entre eux. L'enquête de Mobilians qui regroupe l'ensemble des acteurs de la filière et du Journal de l'automobile reflète cette situation. 65,5% des professionnels interrogés sont plutôt pessimistes et 24,4% très pessimistes. Par voie de conséquence, 60% affirment être très ou plutôt pessimistes concernant la situation de leur entreprise. Ce sentiment résulte d'une situation financière dégradée pour plus de la moitié d'entre eux. Les frais financiers et les stocks de véhicules d'occasion qui gonflent alimentent en priorité ces craintes.

Quand on les interroge sur ce qui génère cette situation, la profession automobile

pointe du doigt les répercussions négatives de la réglementation européenne. 87% les jugent fortes et négatives ! Pour l'avenir, les craintes majeures mises en évidence par le sondage de Mobilians et du Journal de l'automobile se répartissent presque équitablement entre la faiblesse de la demande (28%), l'instabilité fiscale française (25%), l'absence de soutien à l'automobile au niveau européen (24%) et l'instabilité politique nationale (23%). Quatre motifs de désespérer.

Ce qui pourrait faire revenir l'optimisme des distributeurs : d'abord une amélioration de la situation économique en France conjuguée à une relance du pouvoir d'achat (40,4%) et ensuite le recul de l'échéance de la fin de la vente des véhicules thermiques (28,5%). Autant dire que ce n'est pas gagné...

D.M.

Essai. Avec ses 280 chevaux électriques et son tempérament de feu, la petite Peugeot réinterprète une recette éprouvée. Face à elle, son éternelle rivale de la maison d'en face...

208 E-GTI : rouge de plaisir



Hormis ses jantes, la sportive électrique Peugeot ne donne pas dans l'excès stylistique.

C'est une saga sans fin. Un feuilleton qui dure depuis le début des années 1980. Dans les rôles principaux, un duo que rien ne semble pouvoir séparer. D'un côté, une Peugeot. De l'autre une Renault, devenue Alpine pour les besoins de la cause. De la 205 GTI à la 208 E-GTI, de la R5 Alpine à l'Alpine A290.

Changement majeur, on est passé de bouillants moteurs thermiques à des blocs 100 % électriques survitaminés. Un changement indispensable, pas pour être dans l'air du temps mais plus prosaïquement pour éviter des malus dissuasifs condamnant à la mort commerciale définitive celles qu'on appelait autrefois les « petites sportives ». Quand la taxe à acquitter dépasse le

prix de vente, on comprend qu'il n'existe qu'une issue : l'électricité. Une question de réalisme.

Peugeot joue avec à propos sur la nostalgie en présentant une E-GTI rouge avec l'intérieur noir et rouge, équipée de roues de 18 pouces siglées GTI : autant de clin d'oeil à l'illustre aînée 205, restée dans les mémoires comme un modèle d'efficacité et d'exigence.

Elaborée sur la version à batterie de la génération actuelle lancée il y a déjà six ans, la E-GTI arrive alors qu'on ne l'attendait plus vraiment. Mais comme le prétend un dictionnaire populaire : mieux vaut tard que jamais...

La 208 se distingue par son châssis efficace. La E-GTI y ajoute des voies élargies (56 mm à l'avant, 27 mm à l'arrière), une assiette abaissée de 30 mm, des

arches de roues majorées pour accueillir les roues au style inspiré de celles de sa glorieuse aînée. Le constructeur met en avant la participation des ingénieurs de Peugeot Sport à la mise au point du châssis : ressorts et amortisseurs avec butée hydrauliques spécifique, le « must » actuel, barre anti-roulis arrière, ESP avec mode sport, direction recalibrée. Le freinage a été confié à l'avant à des disques de 335 mm pincés par des étriers fixes à quatre pistons, conçus pour optimiser un refroidissement efficace, gage d'une puissance constante. Pour compléter cet ensemble, la 208 E-GTI est montée en Michelin Pilot Sport cup 2, des gommes proches des pneus utilisés en compétition.

LE PLAISIR DE CONDUITE, C'EST SÉRIEUX

Pour animer cette GTI 100% électrique, Peugeot a choisi un bloc développant 280 ch avec un couple généreux de 345 Nm promettant des accélérations toniques matérialisées par un zéro à 100 km/h en 5,7 secondes. Un différentiel à glissement limité optimisant le comportement en courbe et facilitant le passage à la route de cette puissance respectable. Ce moteur fonctionne en tandem avec une batterie de 54 kWh dont la gestion a été prévue pour une utilisation sportive. Peugeot fait état d'une autonomie conventionnelle de 350 km. À pondérer si on utilise

le potentiel de la 208 E-GTI.

À bord, Peugeot a ressorti la palette de couleurs qui ont contribué à l'attractivité de la 205 GTI en son temps. Ambiance rouge et noir. Ou plus exactement noir en abondance avec en contrepoint des touches de rouge ça et là, des fonds de compteurs aux sièges baquets en passant par le volant, partiellement habillé de peau suédée. Sans oublier la dispensable moquette de la même couleur.

Par apport à sa concurrente directe, l'Alpine A290, la Peugeot joue une partition très différente. Relative discrétion esthétique et puissance contre style exubérant voire tapageur et moteur beaucoup plus sage (180 ou 220 ch). Une différence minimum de 60 ch, électriques ou pas, c'est loin d'être négligeable. Il est peu probable que les clients intéressés par une citadine de caractère hésiteront entre les deux tant elle se différencient. Les uns privilégieront le design et le prestige du nom, les autres la relative discrétion et les performances. À chacun d'y trouver son bonheur sur roues. Dans les deux cas, l'agrément devrait être au rendez-vous.

Conclusion d'Alain Favey, le DG de la marque : « Chez Peugeot, nous prenons le plaisir au sérieux ». Une invitation à s'installer derrière le volant. Enjoy !

Dominique Marée



Ambiance rouge et noir à bord comme au temps de la 205 GTI.

Delphine Morandet. La fondatrice de l'Agence Possible, labellisée Lucie progress (Iso 26000) et Qualiopi, accompagne dans une approche globale les dirigeants, de la startup au grand groupe, pour faire de la RSE un levier de performance.

L'agence de tous les possibles

Dijon Elle avoue avoir toujours « adorer accompagner les entreprises au changement », mais, précise-t-elle aussitôt, « dans des contextes qui sont en phase avec mes valeurs et avec ma vision de l'avenir ». C'est dans cette optique qu'en 2022, Delphine Morandet, bardée d'une solide expérience de consulting, décide de se lancer dans le grand bain de la création entrepreneuriale et annonce la couleur en se choisissant un nom audacieux : Possible. « Possible est né d'abord parce que je suis une femme engagée. J'ai toujours considéré qu'on peut être épanoui, en tout cas en ce qui me concerne, en ayant une activité économique dans laquelle on se sent bien mais tout en œuvrant pour des grandes causes, pour des grands enjeux de transition. Je me suis dit que c'était pour moi le modèle d'équilibre et que pour l'accomplir, je devais avoir une entreprise ».

Partie en juin de chez son employeur, elle passe plusieurs mois à fréquenter les salons, les séminaires, à lire les grandes revues économiques ce qui la renforce dans sa conviction : le monde de l'entreprise est en mutation. « Il y avait déjà des départs dans les grands groupes, des personnes qui après le Covid voulaient complètement être alignés avec leurs valeurs, se souvient-elle. Je me suis imprégnée des dirigeants d'entreprise qui dans des conférences prenaient la parole pour affirmer leur nouveau modèle d'affaires durable et je constatais que ça marche parce que parfois cela faisait 5 ans, 10 ans, 15 ans qu'ils avaient osé changer ou osé lancer leur activité en intégrant ces facteurs humains et environnementaux ! et je me disais "OK, je suis pas la seule à penser ça" ». L'Agence Possible, dont elle dépose la marque, naît en décembre de la même année. « Je considère que rien n'est impossible dans le sens où quand on a des compétences, et qu'elles sont complémentaires et organisées au service d'un projet, de manière structurée, avec une vision, il n'y a pas de raison que ce projet ne se fasse pas ! »

RÉPONDRE AU « COMMENT »

Possible s'est donné pour mission d'accompagner les entreprises dans ce changement, conceptualisé autour de la politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises) mais sa fondatrice insiste : l'agence n'est pas un cabinet RSE de plus. « Possible, c'est la réponse au comment. C'est la capacité à rendre le changement possible. C'est une petite équipe qui commence à



Delphine Morandet : « A Possible, on mettra toujours l'humain au centre pour satisfaire nos clients. Les chefs d'entreprise peuvent compter sur nous pour être vraiment l'acteur de référence, leur guichet unique vers la RSE et leur chef d'orchestre pour les accompagner dans ces sujets nouveaux ». Crédit : JDP.

s'étoffer en interne, et aussi un écosystème de consultants et de talents pour pouvoir s'adapter à des projets à géométrie variable, mais, insiste Delphine Morandet, avec cette notion de guichet unique : c'est ce qui nous différencie ». La RSE vu par Possible n'est pas un simple label ou un slogan, mais bien un engagement et un enjeu de développement pour le dirigeant, « pas juste

« Possible est basé sur une conviction : rien n'est impossible quand on se pose les bonnes questions. »

une compétence, pas juste une notion dans un bureau de performance qualité, mais un levier d'action stratégique et de création de valeur pour l'entreprise », martèle Delphine Morandet. L'agence déploie un dispositif adapté à chacun de ses clients, de la start-up aux grands groupes, avec un impératif : la volonté du dirigeant. « Car un changement sous contrainte, ça ne marche pas !, résume la fondatrice. Bien sûr il existe les contraintes réglementaires. Mais le développement durable existait bien

avant et les premiers qui ont initié ces modèles n'ont pas attendu. Or attendre que la réglementation nous pousse, c'est passer à côté de l'essence même de l'innovation et de la création de valeur que peut porter la RSE ».

REPENSER LA POSTURE DU DIRIGEANT

Revoir les process, la gouvernance, définir et prioriser les sujets RSE qui vont optimiser l'entreprise, mettre en place des indicateurs de performance pour qualifier les progrès et « aller au-delà du déclaratif qui reste la première intention »... S'engager dans une politique RSE est un mouvement de fond, parfois une révolution mentale pour un dirigeant puis le codir ou les cadres, mais Delphine Morandet se veut rassurante : « La RSE, c'est faire mieux avant d'être parfait, et si on comprend que la RSE, c'est toujours faire mieux, on est tous capables d'agir et tous capables de comprendre que ça a du sens et donc de travailler en se disant : "non seulement je suis dans une entreprise dans laquelle je me sens bien, mais en plus je sais que je suis autorisé à œuvrer pour une grande cause ou à porter mon avis sur tel sujet". À partir de là, on aboutit à la partie conseils et formations qui vont de pair pour dérouler une

feuille de route dans la durée sans épuiser les équipes pour créer de la valeur et du sens ensemble. Et quand je dis ensemble, c'est travail d'équipe, s'enthousiasme la dirigeante. Cela signifie enfin montée en

1985
Naissance le 15 avril, à Dijon

2011
Premier engagement bénévole dans le domaine des NTIC.

2013
Naissance de son premier enfant le 9 juin. Le deuxième naîtra le 29 décembre 2016.

2022
Création, le 15 décembre, de Possible, la marque est déposée à l'Inpi.

2024
Trophée national des bonnes pratiques RSE pour Possible.

2025
16 juin, est reçue par le Premier ministre comme lauréate du concours des 101 femmes entrepreneurs porté par Matignon et bpifrance.

compétence des équipes en interne car lorsqu'on se comprend bien dans la gestion de projet, ça permet aux personnes qui sont embauchées d'être écoutées et impliquées et c'est très important. » Un atout certain pour le recrutement et la fidélisation des talents. Mais qui va bien au-delà : « La RSE peut être la clé pour redéfinir la posture même du dirigeant, conclut Delphine Morandet. Le dirigeant de demain est celui qui a l'idée et qui s'appuie sur toutes ses forces vives pour la déployer ! »

Possible, labellisée Iso 26000, prix du public 2024 Lucie progress pour ses propres pratiques RSE, montre en ce sens une voie d'émancipation et de développement des entreprises et Delphine Morandet ne cache pas sa volonté de voir son agence étendre ses compétences, en offrant par exemple aux petites structures une offre de conseil externalisée, moins coûteuse, mais qui leur permettra néanmoins d'être accompagnées voit loin avec, dès cette année, des recrutements à venir pour répondre aux demandes croissantes de dirigeants qui ont compris tout l'intérêt de transformer en alliés stratégiques les mutations d'un monde qui change.

Emmanuelle de Jesus



Retrouvez tous nos portraits sur journal-du-palais.fr

